

JOURNAL HELVETIQUE

OU

RECUEIL

DE

PIECES FUGITIVES DE LITERATURE
CHOISIE ;

De Poësie ; de Traits d'Histoire ancienne & moderne ; de Découvertes des Sciences & des Arts ; de Nouvelles de la République des Lettres ; & de diverses autres Particularités intéressantes & curieuses, tant de Suisse, que des Pays Etrangers.

¹
DEDIÉ AU ROI.

AVRIL 1765.



NEUCHÂTEL,

DE L'IMPRIMERIE DES EDITEURS.

MDCCLXV.



JOURNAL HELVETIQUE.



A V R I L 1765.



REMARQUES.

Sur un Ouvrage rangé par ordre alphabétique, dont plusieurs Articles exigent d'être relevés, pour l'avantage des Mœurs & la vérité de l'Histoire Ecclesiastique & profane.

A N T R O P H A G E S.

IL ne convient guères à la gravité d'un Philosophe de plaicter sur l'horrible coutume, qui subsiste encore parmi les Nations sauvages & barbares, de manger leurs Enemis; mais c'est aujourd'hui le bon ton de la Philosophie de tourner les Vertus en ridicule & les Vices en badi-

nage. On comprend aisément l'effet que produisent de pareilles leçons sur l'esprit des Lecteurs, & sur tout des Jeunes-Gens.

On est d'abord assez surpris de voir les *Cyclopes* au nombre des anciens Peuples, qui se sont nourris de chair humaine. Les *Cyclopes* sont une Nation aussi réelle que les *Ogres* dans les Contes des Fées.

Du tems que JUVENAL étoit relégué en *Egypte*, les *Tintivites* mangèrent un de leurs Enemis; mais il eût été convenable d'avertir que ce crime fut comis au milieu des horreurs d'un combat cruel, par des homes transportés de fureur & de rage; & l'on conoit des exemples plus récents de cette barbarie. Lorsque JEAN DE WITT, Pensionnaire de *Hollande*, & CORNEILLE son Frère furent inhumainement massacrés à la *Haye*, le *Mercur* de *Hollande* de ces tems-là raconta, que quelques uns des Assassins avoient poussé la rage jusqu'à couper des lambeaux de leur chair, la rôtir & la manger.

JUVENAL cite au même endroit les *Gasccons* & les *Saguntins*, qui se nourrirent autrefois de la chair de leurs Compatriotes; mais il ne parle des premiers que par oui dire, *Ut fama est*. S'ils furent jamais coupables d'un pareil excès, ce fut sans doute, come les seconds, dans les

cruelles extrémités d'un Siège, lorsque la faim, changée en rage, avoit étouffé toutes les lumières de la raison & tous les sentimens de l'humanité. Nôtre Auteur ne l'entend point ainsi; de la manière dont il s'exprime, il semble que les *Gascons* & les *Saguntins* aient fait leur nourriture ordinaire de chair humaine: Jamais *JUVENAL* n'a pensé à les peindre sous ces traits; mais telle est l'exacritude historique du Philosophe, qui nous instruit.

Si nous voulons l'en croire, il est beaucoup mieux de manger la chair des *Enemis tués* à la guerre, que de les enterrer, ou de les laisser dévorer aux *Corbeaux*. C'est dans nôtre coutume, & non dans celle des *Sauvages*, qu'est l'horreur & le crime, selon lui: Morale digne d'être prêchée dans les *Forêts de l'Amérique*.

Nous respectons plus, dit-il, *les Morts que les Vivans*. Cela est faux. Nous ne respectons les Morts, que pour apprendre à respecter encore d'avantage les Vivans. Celui qui ne peut envisager un Cadavre sans horreur, ou qu'avec une espèce de frayeur religieuse, n'est certainement pas capable de tuer son semblable de sens froid. Les honneurs funèbres acordés aux *Défunts*,

en rendant publique la mort des Citoyens, mettent par là même la vie des autres plus en sûreté. Le respect pour les Tombeaux est dans son origine une atestation de la croyance universelle de l'Immortalité de l'Âme. Pour juger des effets d'un usage si sagement établi, il n'y a qu'à voir en quels lieux du monde les Meurtres sont plus communs, chez les Nations policées, ou chez les Peuples sauvages.

Les Nations policées, dit-on, ne l'ont pas toujours été; toutes ont été longtems sauvages; & dans le nombre infini de révolutions que ce Globe a éprouvées, le Genre-Humain a été, tantôt nombreux, tantôt très rare. On ne fait pas de quelles révolutions l'Auteur veut parler. Nous ne connoissons qu'une seule révolution générale, arrivée sur toute la face du Globe, le Déluge universel. L'intérieur & l'extérieur de la terre, l'état ancien & actuel de toutes les Nations, la Physique & l'Histoire, attestent également la réalité de cet Evénement. L'on en fait l'époque précise, & l'on conoit à peu près toutes les révolutions considérables qui sont arrivées dès lors chez les différens Peuples de l'Univers. Malgré les calculs de quelques vains spéculateurs, il paroît certain, que la somme totale du Genre Humain est aujourd-

d'hui plus considérable qu'elle n'ait jamais été.

Dans les tems où une Contrée étoit peu peuplée d'hommes, ils avoient peu d'arts, ils étoient Chasseurs. L'habitude de se nourrir de ce qu'ils avoient tué, fit aisément qu'ils traitèrent leurs Enemis come ils traitoient leurs Cerfs & leurs Sangliers. C'est la superstition qui a fait immoler des Victimes humaines; c'est la nécessité qui les a fait manger. L'Auteur se trompe. Ce n'est point la nécessité, c'est la rage & la fureur, qui portent les Nations sauvages à manger leurs Enemis. Les Voyageurs nous atestent, qu'ils ont été témoins de cette barbarie chez des Peuples, qui ne manquent point de subsistance & qui connoissent déjà l'Agriculture, Les Soldats François, revenus d'Amérique après la dernière Guerre, disent qu'ils ont vû les Sauvages, Alliés des François, massacrer & manger les Déserteurs Anglois, tandis que d'autres Sauvages, Alliés des Anglois, massacroient de même & mangeoient les Déserteurs François. Dans la nécessité extrême, lorsque la faim étoit changée en fureur, les homes ont eû quelquefois recours à cette nourriture abominable; mais ce n'est point là l'origine de l'usage bar-

bare des Peuples sauvages, ils ne mangent point les homes de leur Nation, ils ne mangent que leurs Enemis.

Quel est, demande-t-on, le plus grand crime, d'immoler des Victimes humaines, ou de manger ses Enemis? Ces crimes sont à peu près égaux; mais le premier est le plus atroce, parce qu'on le comet de sens froid & avec réflexion. Cependant, continue l'Auteur, nous avons beaucoup plus d'exemples de Filles & de Garçons sacrifiés, que de Filles & de Garçons mangés. Fausse assertion. L'Histoire a noté fort exactement les Nations chez lesquelles ces sacrifices abominables ont été en usage; mais qui est-ce qui a tenu registre de toutes les cruautés exercées parmi les Barbares, dans les forêts de l'Amérique & dans les autres Contrées de l'Univers? On voit d'abord où notre sage Auteur vouloit en venir.

Presque toutes les Nations connues, dit-il, ont sacrifié des Garçons & des Filles: Les Juifs en immoloient; cela s'appelloit l'anathème; c'étoit un véritable sacrifice. Nouvelle fausseté plus criante. Jamais les Juifs n'ont immolé des Victimes de sang humain; les Passages de l'Écriture, dont notre Philosophie abuse, prouvent contre lui. Il est faux que l'Anathème fut un sacrifice; c'étoit une expédition militaire: On

le voit par l'exemple du sac de *Jéricho*, JOSUE' VI. & par la guerre contre le Roi ARAD, Num. XXI. Jamais, chez aucun Peuple, raser une Ville, la brûler, passer ses Habitans au fil de l'épée, n'a été regardé come un sacrifice. Si cette rigueur, exercée par les *Juifs* contre les *Cananéens*, nous étone aujourd'hui, c'est que nous ne faisons pas attention, que c'étoit la manière ordinaire de faire la guerre chez tous les anciens Peuples, come ce l'est encore chez les Sauvages, & que les Habitans de la *Palestine* étoient un Peuple abominable, que Dieu vouloit détruire.

Dans le ch. XXVII. du *Lévitique*, qu'on nous objecte, il est parlé d'abord de ce qui est voué au Seigneur, pour être offert en sacrifice, & il est dit expressément, que si c'est un home ou une femme, ils seront rachetés à prix d'argent. Au v. 28. il est parlé de l'Anathème par lequel on devoit les Enemis à la mort, c'est à dire, que l'on s'obligeoit par Serment à les exterminer: Il est dit v. 29. que dans ce cas on ne pourra pas les racheter; mais qu'ils seront mis à mort come on l'a voué. C'est abuser des termes & confondre toutes les idées, que d'appeller cet Anathème un sacrifice.

MOÏSE menace ceux qui feront infidèles à ses Loix d'être punis de Dieu, d'être réduits à un tel excès de misère & d'indigence, que les Mères mangeront leurs Enfans; & l'on en vit des exemples dans le dernier Siège de Jérusalem. Quelle induction peut-on en tirer? Il est peu de Nations policées, dont les Navigateurs ne se soient trouvés quelquefois réduits, par la famine, au point d'être tentés de se dévorer les uns les autres; cela prouve-t-il que toutes les Nations policées sont *Autropophages*?

Nôtre Auteur veut absolument que les *Juifs* l'aient été. EZECHIEL, dit-il, leur prédit ch. XXXIX. que Dieu les fera manger, non seulement les Chevaux de leurs Enemis, mais encore les Cavaliers & les autres Guerriers. Cela est positif. En effet le mensonge est très positif. EZECHIEL dit bien clairement, bien précisément v. 17. que ce sont les Oiseaux du Ciel & les Bêtes féroces, qui dévoreront les Enemis d'Israël & qui seront rassasiés de leur sang; mais il est mieux de démentir le Texte & de calomnier les *Juifs*.

La conclusion répond au reste du Discours: Pourquoi les *Juifs* n'auroient-ils pas été *Autropophages*? C'est-à-dire la seule chose qui eût manqué au Peuple de Dieu, pour

être le plus abominable Peuple de la terre. Pour s'énoncer plus clairement, nôtre sage Ecrivain devoit dire: Come j'ai entrepris de faire passer les *Juifs* pour le plus abominable Peuple de la terre, & que je veux absolument les peindre tels, il faut, bon gré, malgré, que je soutienne qu'ils étoient *Antrophages*, & qu'ils ont comis plus de crimes eux seuls, que tous les autres Peuples ensemble.

On peut concevoir qu'un Auteur soit parvenu au point de dépravation de ne plus respecter aucune Histoire sacrée ni profane; mais qu'un prétendu Philosophe ait assez peu d'honneur pour vouloir être regardé come un Impositeur & un Faussaire, voilà ce qui est incompréhensible.

Quand on examine l'Histoire des *Juifs* sans prévention, l'on reconoit, qu'à la Religion près qu'ils ont seuls conservée pure, ils ont été come tous les autres Peuples du monde. On ne peut pas leur reprocher un seul vice, dont il ne soit aisé de convaincre les Nations même que nous admirons le plus, les *Grecs* & les *Romains*. Mais quand on veut tout empoisonner, il n'est pas difficile d'y réussir auprès des Lecteurs peu instruits.

Cet Article si instructif finit par une Histoire des *Anglois* massacrés sous CROM-

WEL, de la graisse desquels on faisoit des chandelles à *Dublin*: Qu'est-ce que cette Anecdote a de comun avec les *Antropophages*.

A P I S.

Ce titre ne convient guère à un Article où l'on dit à peine trois phrases sur **APIS**, & qui ne nous apprend rien de nouveau. *Le Bœuf Apis étoit-il adore à Memphis come Dieu, come Simbole, ou come Bœuf? Il est à croire que les Fanatiques voyoient en lui un Dieu, les Sages un simple Simbole, & que le sot Peuple adoroit le Bœuf.* Cela est fort aisé à dire, mais un peu plus difficile à comprendre. Le Fanatisme, quelque aveugle qu'on le suppose, peut-il aller jusqu'à regarder un Bœuf come un Dieu? S'il le peut, quelle est l'origine de cette folie? Par quelle suite d'idées bizarres y est on parvenu? *Les Sages n'y voyoient qu'un simple Simbole; mais que désignoit ce Simbole à leurs yeux? Quelle analogie peut avoir un Bœuf avec la Divinité? Le sot Peuple adoroit le Bœuf: Mais un Peuple, qui paroît d'ailleurs avoir eû des conoissances, a-t-il pû être assez sot pour adorer un Bœuf?*

Voilà des questions sur lesquelles nôtre

favant Auteur auroit dû exercer sa capacité, pour éclaircir ainsi la *Mithologie*. Un Philosophe remonte à l'origine des choses, suit la marche de l'Esprit humain, découvre le principe de ses erreurs. C'étoit la mode autrefois. Il falloit alors du travail, de la sagacité, de l'érudition, de la patience. On est aujourd'hui Philosophe à meilleur marché; on en est quitte pour voltiger agréablement sur la superficie des matières, pour plaisanter bien ou mal, pour trancher les questions d'un seul mot.

Au lieu de montrer coment les *Egiptiens*, partant du principe général de l'Idolatrie, ont dû en venir, par une suite de fausses conséquences, jusqu'à rendre un Culte aux Animaux & aux Etres inanimés, come font encore aujourd'hui les *Nègres*; on nous dit, à propos du *Bœuf Apis*, que les Egiptiens étoient un Peuple lâche & méprisable. Nous voilà bien instruits.

Il faut, ajoute-t-on, qu'il y ait toujours eu dans leur Caractère & dans leur Gouvernement un vice radical, qui en a toujours fait de vils Esclaves. Sans doute; mais c'est s'arrêter en beau chemin: Il s'agit de rechercher quel étoit ce vice radical, de montrer qu'il venoit de la nature même du climat de l'Égypte, qui ne

fut jamais propre à former un Peuple guerrier. L'Auteur de l'origine des Loix, des Arts & des Sciences l'a très-bien fait sentir. Tome IV. L. 3. C. 2. Art. I. Voilà un Philosophe. Il y a de la sagacité dans ses recherches, de l'utilité dans ses découvertes, de la justesse dans ses réflexions, de l'érudition dans tout son Ouvrage: Il n'insulte, il ne calomnie personne; il respecte la Vérité & la Religion. Rien de tout cela dans le Dictionnaire que nous examinons: Jamais il n'y eût de Livre moins philosophique.

Revenons aux Egéptiens. *Je consens*, dit notre Auteur, *que dans des tems presque inconnus, ils aient conquis la terre.* Et moi je n'y consens point. Malgré ce que disent HERODOTE & DIODORE DE SICILE, qui n'ont d'autre garant que le témoignage des Prêtres Egéptiens, trop souvent convaincus de mensonge, les Conquêtes de SESOSTRIS sont aussi fabuleuses, que celles d'OSIRIS & de BACHUS. Ce n'est pas ici le lieu d'entrer dans cette discussion historique.

Les Egéptiens ont été conquis par tout le monde, excepté par nos Croisés. Cela n'est pas fort étonnant: Ceux qui ont conquis l'Egépte n'avoient à combattre que des Troupes d'Egéptiens, qui étoient de mau-

vais Soldats; nos Croisés avoient en tête les *Mammelus*, Milice étrangère, mais brave.

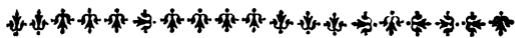
Quoique l'on ait beaucoup vanté les anciens *Egiptiens*, nôtre grand Philosophe ne trouve chez eux que deux choses passables: La première, que ceux qui adoroient un Bœuf, ne voulurent jamais contraindre ceux qui adoroient un Singe à changer de Religion; la seconde qu'ils ont toujours fait éclore des Poulets dans des fours. Voilà assurément deux savantes Anecdotes. Cependant ces Peuples, qui n'obligeoient point les autres à changer de Religion, se batoient avec acharnement pour cause de Religion, & pouffoient quelquefois la rage jusqu'à manger leurs Enemis; nous l'avons vu à l'article *Antropophages*. Est-ce là la conduite que nôtre Philosophe trouve passable?

D'autre côté les plus fameux Législateurs de la Grèce sont allés puiser en Egipte les Loix, dont on admire encore aujourd'hui la sagesse; preuve que si les Egiptiens manquoient de bravoure, ils ne manquoient pas d'habileté ni de politique, & qu'ils possédoient des Sciences plus estimables que le secret de faire éclore des Poulets.

Nous pouvons supprimer les réflexions

de notre Auteur sur les Piramides ; elles ne sont pas neuves ; on les trouvera tent entières dans M. ROLLIN. La conclusion de l'Article est digne de la gravité Philosophique : *Si les Egiptiens espéroient la résurrection des Corps , pourquoi leur ôter la cervelle avant de les embaumer ? Les Egiptiens devoient ils ressusciter sans cervelle ? Oui sans doute ; ils devoient ressusciter come nos Philosophes à cerveau brûlé.*





OBSERVATIONS

Sur la nouvelle Traduction des ODES SACRE'ES, ou PSAUMES DE DAVID, publiée par M. GARCIN.

VOUS avez annoncé, MESSIEURS, dans votre Journal de Novembre dernier (*), LES ODES SACRE'ES, ou PSAUMES DE DAVID, en Vers François; Traduction nouvelle par divers Auteurs &c. & en faisant conoitre cet Ouvrage, vous en donnez une si belle idée, que je me le suis procuré. Amateur des Poésies consacrées à la Religion, j'ai lu celles-ci avec beaucoup d'attention, & j'y ai fait plusieurs Remarques. Je vous en envoie quelques unes, qui vous convaincront que l'on est encore loin de la perfection.

Il y a long tems qu'on desire une bone Traduction en Vers des *Psaumes de DAVID*; mais on souhaiteroit, en même tems, qu'elle fut digne du divin Original. Le Grand ROUSSEAU entra dans la

A a

(*) Novembre 1764. p. 555.

Carrière ; il comença à la parcourir noblement, *Orisbatur ut Gigas ad currendam viam* : Que n'a-t-il achevé ? Lui seul, peut être, étoit capable de la remplir dignement. D'autres l'ont suivi, il faut en convenir, ils l'ont suivi de bien loin. Ces différentes Odes sont conçues. La quatrième partie de l'ouvrage étoit encore à faire, un nouvel Ouvrier se présente, son intention est louable assurément ; mais en vain le projet seroit-il bon, si l'exécution n'y répondoit pas.

Je vais examiner les Psaumes IX. & XVI. qui sont les deux premiers de la Version de M. GARCIN, & j'y joindrai quelques Notes de critique ou d'éloge relativement aux défauts ou aux beautés que j'apercevrai dans chaque Strophe. J'espère que l'Auteur ne s'en ofensera pas, puis qu'il invite lui même à chercher de rendre, dans un tel Ouvrage, tout le sublime du Divin Original,

P S A U M E I X.

S T R O P H E I.

CELEBRER le Grand Créateur (1),

(1) Grand est une épithète oisive ; elle est inutile,

*Aprofondir ses loix , raconter ses merveilles ,
 Elever l'home à sa hauteur 2) ,
 C'est l'objet immortel que j'impose à mes veilles (3)
 Quel autre , hélas ! pourroit fraper (4)
 Mes yeux de plus d'éclat , mon cœur de plus de
 joie
 Laissons le mondain s'ocuper
 Du fastueux néant où son ame se noie (5).*

2.

*S'il faut juger , s'il faut punir ,
 Qui t'égale , Seigneur , en sagesse en puissance (1) ?
 Quel Guerrier pourra soutenir*

A a 2

inutile, puis qu'elle dit moins que Créateur. Les bons Auteurs n'ajoutent point d'épithète à ce substantif.

(2) Cela n'est ni clair, ni poétique.

(3) Voila bien des mots pour dire, *C'est ce que j'entreprens*

(4) *Hélas!* est ici déplacé. On ne dit pas fraper d'éclat, fraper de joie. Cette manière de parler n'est point françoise.

(5) L'ame qui se noie dans un fastueux néant! Quelle poésie, ou quelle prose! Les Journalistes de *Trévoux* diroient, *que c'est à du stile réfuré.*

(1) Si toute l'Ode étoit aussi belle que ces deux vers, on ne pourroit qu'admirer & applaudir.

L'épouvantable éclair qu'alume (2) ta présence ?

Où sont ils ? Que sont devenus

Ces téméraires Chefs pleins d'yvresse & d'audace (3) ?

Le champ qui les a contenus ,

De troupes & de camp n'offre plus que la place (4).

3.

Le glaive tranchant de la mort (1).

Frappe indifféremment , sans choisir ses victimes (2) :

Le lâche cède en vain au sort ,

Tout creuse sous ses pieds les éternels abîmes (3).

(2) Alumer l'éclair est une expression vicieuse ; d'ailleurs le vers est trainant. Le Psalmiste dit, *Quis sustinebit*, qui est plus court, plus fort & bien aussi beau.

(3) *Téméraires Chefs* est tout à fait dur. Le reste du vers n'est guère meilleur.

(4) Ceci offre des vers qui ressemblent assés aux vers de CHAPELAIN RAGINE auroit dit. *Je n'ai fait que passer, ils n'étoient déjà plus.*

(1) Il falloit dire seulement *la mort*, sans parler de son *glaive tranchant*, qui ne sert qu'à faire le vers, & qui n'est pas capable de choix.

(2) *Indifféremment* est à peine suportable en prose. Si la mort frappe indifféremment, elle frappe sans choisir; l'une des deux expressions est donc superflue.

(3) Ces deux vers ne sont ni coulans ni clairs.

Tout menaçoit nos saints remparts,
 Ces murs que le Seigneur de sa présence honore !
 Où sont tes drapeaux & tes dards ?
 Ton nom même n'est plus, & nous vivons encore.

4.

Répondez ennemis de Dieu.

Ce Dieu, de vos larcins (1), peut il être complice ?
 Lui, qui n'habite au plus haut lieu,
 Que pour voir le forfait (2) & porter le supplice (3).
 Non, non, toujours la vérité
 A de ses jugemens soutenu la balance (4) ;
 Il protège l'intégrité,
 Relève la foiblesse, & frappe l'insolence (5).

A a 3

(1) On ne comprend pas pourquoi il est ici question de *larcins*.

(2) Dieu habite par tout. Et comment le Poëte fait-il, que Dieu n'habite le Ciel, que pour voir le crime & le punir ? Ciel & Haut-lieu sont bien sinonimes dans l'esprit du peuple.

(3) *Porter* n'est pas le mot propre : *Porter le supplice* est un barbarisme. On dit ordonner le supplice.

(4) Le *Nom* redoublé n'est pas lié avec ce qui précède. La vérité ne soutient pas la balance des jugemens, mais du Juge.

(5) Si la rime & la mesure l'eussent permis, le Poëte auroit dû dire, que Dieu protège l'innocence, relève la foiblesse & punit l'orgueil.

5.

*Il voit, des célestes lambris ,
De l'opresseur caché les funestes atteintes (1) ;*

*Parmi les ombres & les cris ,
Il démêle des siens les larmes & les plaintes.*

*Aussi, Grand Dieu ! dans leur ennui ,
Quelle paix, quel repos pour ceux qui te confes-
sent (2) ,*

*De se trouver sous ton apui ,
Quand tous ceux de la chair & du monde les lais-
sent (3) !*

6.

*Mon cœur disoit avec effort ;
Brise, Seigneur, hélas ! ces traits impitoyables.*

*Mon Dieu m'écoutoit, & la mort
A fermé sous mes pas ses portes redoutables.*

*Un moment a fait dans mon cœur
Céder le cri d'angoisse au chant de délivrance.*

*Justes, bénissez le Seigneur ,
Qui guérit la blessure, & recherche l'offense.*

(1) Ces vers sont médiocres & enflés d'épi-
thètes. *Atteintes* n'est pas le mot propre.

(2) *Paix* & *repos* sont synonymes dans ce
vers, ou plutôt dans cette ligne. Que signi-
fie là le mot *confesse* ?

(3) Cette ligne n'est que de la prose au des-
sous de la médiocre.

Cette Strophe est heureuse, comparée
aux précédentes.

7.

Enfans de la terre , écoutez :
Les vœux de l'afligé , sans support , sans ressource ,
Seroient-ils du Ciel rejetés (1) ,
Pour grossir des méchans le bonheur dans sa
course (2) ?
Ah ! leurs succès les plus heureux ,
Leurs plus subtils filets , leurs plus secrètes trames ,
Tout n'est qu'un grand goufre pour eux ,
Qui dévore à la fois & leurs biens & leurs ames.

8.

Lève toi , Père des humains !
Dans l'ame du putfiant porte un jour efficace :
Qu'il sache qu'il n'est dans tes mains ,
Qu'un vase heureux ou vil de vigueur & de grace ;
Que ton œil voit au fond des cœurs
Le prix réel & vrai de tout ce que nous sommes ;
Que ton soufle abat nos grandeurs ;
Que l'Homme enfin n'est rien , & que les Rois sont ho-
mes.

A a 4

(1) Construction vicieuse. *Sans ressource* est du stile bas , & inutile après *sans support*.

(2) Les défauts sont ici accumulés ; ils forment un groupe dans toute cette Strophe.

C'est au Lecteur à juger, s'il y a plus à louer qu'à critiquer dans cette dernière Strophe.

P S A U M E XVI.

JESUS-CHRIST est l'objet de ce Psaume. Ses souffrances & ses triomphes y sont décrits.

I.

SIEGNEUR, c'est ma voix qui t'appelle,
 Je t'implore par mes souhaits ;
 Ouvre tes bras, étens ton aîle,
 J'y vais reposer désormais.
 De l'infame Autel où j'expie
 Les iniquités de l'Impie,
 Pour toi les fruits sont sans douceur (1) ;
 Mais ma mort opère la vie (2),
 Et du Fidèle & du Pêcheur.

(1) Ces Vers ne sont point de la bone Poësie ; encore moins de la Poësie lirique. Qu'est-ce que les fruits d'un Autel, qui sont sans douceur ?

(2) Cette antithèse n'est pas françoise.

2.

*O que je chéris l'homme juste (1) !
 Pour l'introduire en ton repos
 Sans regret de mon Sang auguste
 J'ai vu s'écouler tous les flots ;
 Mais les Meurtriers des Prophètes
 De la liste de mes conquêtes (2) :
 Verront leur nom même éfacé.
 Je serai tomber sur leurs têtes
 Le sang que leurs mains ont versé.*

3.

*Que vois-je ? Un brillant Diadème
 Du Tombeau dissipe l'horreur ;
 Mes liens , de ma gloire même
 Sont l'agréable avant-coureur (1).
 Du Tout-Puissant je suis l'image ,
 Sa volonté , c'est mon breuvage ,*

(1) On sent que cette exclamation a quelque chose de trop lâche.

(2) La liste de mes conquêtes est une façon de s'exprimer très basse.

(1) Des liens qui sont l'agréable avant-coureur ! Il falloit du moins les agréables avant-coueurs ; cela seroit un peu plus françois , mais guère meilleur.

*Su parole apaise ma faim (2) .
 Son empire est mon héritage ,
 Et son sceptre armera mes mains.*

4.

*Bénis le Dieu de la Nature ,
 O mon ame ! il est ton conseil
 Bénis-le dans la nuit obscure ,
 Bénis-le encore à ton réveil.
 Qu'un ardent amour te dispose
 A pratiquer en toute chose
 Ce qu'il viendra te révéler ;
 Si sur toi sa droite repose ,
 Quels coups te pourront ébranler ?*

Cette Strophe est bone & bien supérieure aux autres.

5.

*Seigneur , tous mes vœux s'accomplissent ,
 Tu vas couronner tes bienfaits ;
 Mes os brisés se réjouissent (1) ,
 Et mes yeux s'endorment en paix.*

(2) Ces deux lignes seroient absolument insupportables, si elles n'avoient quelque rapport au stile de l'Écriture.

(1) Cette image, pour passer, a besoin de l'analogie qu'elle a avec le stile de l'Écriture.

*Tu ne veux point que la poussière ,
Du monde éteigne la lumière ,
Ni que le Prince de Sion ,
D'une corruptible matière ,
Exbale au loin l'inféction.*

6.

*Aussi-tôt qu'à ta voix puissante
Tomberont les fers de mes pieds (1).
Mes yeux , de ta face brillante ,
Mes yeux seront rassasiés ,
Sur un char pompeux de victoire
Dans ton sein même j'irai boire
Les torrens de la volupté ;
Le moindre rayon de ta gloire
Enyore de félicité.*

Je n'examine pas à la rigueur toutes les défauts de cette Pièce, qu'on appelle une Ode, & à laquelle on pourroit, avec justice, donner un autre nom. Quoiqu'il en soit, l'estimable intention du jeune Poète est toujours louable. Il est bien difficile, gêné par le sens littéral & par la rime, d'atteindre au sublime de l'Original,

(1) Il étoit aisé de mettre, *Les fers tomberont de mes pieds.*

tel que M. GARCIN l'a décrit dans son Discours préliminaire, & de suivre dans cette noble Carrière l'incomparable ROUSSEAU. Il seroit cependant à souhaiter, que la plupart des Faiseurs de Vers de ce Siècle se rappellassent ce que DESPREAUX, dans le Siècle dernier, & la Raison dans tous les tems, on dit,

*Que dans l'art dangereux de rimer & d'écrire,
Il n'est point de degré du médiocre au pire.*





ARRETS ET PIECES

Rélatives à l'Histoire & au Procès de l'infortunée famille CALAS, de Toulouze.

LA France, l'Europe entière atendoient, avec impatience, la Décision Souveraine du Procès en révision de la malheureuse Famille CALAS. Jamais Cause plus célèbre, plus intéressante & plus digne des Illustres Avocats, qui se sont immortalisés, en dévoilant l'erreur & l'injustice, en portant aux pieds du Trône les larmes & les cris de l'Innocence, en manifestant & défendant avec force, cette Innocence devant l'Auguste Tribunal des *Requêtes Ordinaires de l'Hôtel du Roi*, à qui S. M. avoit renvoyé la Révision & le Jugement Souverain de cette importante Cause, après avoir, dans son Conseil, cassé & annullé au préalable les Arrêts du Parlement de *Toulouze*, des 9. & 18. Mars 1762. La Justice, que cette Cour a rendue à la Famille CALAS, par son Arrêt à jamais mémorable, du 9. Mars 1765. a été universellement applaudie, excepté à *Toulouze*, & les Magistrats, qui l'ont

rendue, ont été & seront toujours en bénédiction.

Les Jurisconsultes, qui ont prêté si généreusement leur assistance à l'Inocence, sont M. DE BEAUMONT, M. LOISEAU DE MAULEON & M. MARIETTE. On a vu que M. DE BEAUMONT s'est acquis une gloire bien méritée par ses Mémoires, non seulement en France, mais dans l'Etranger: L'Université d'Oxford, la Société Royale des Sciences de Londres l'ont agrégé au nombre de leurs Membres. M. LOISEAU DE MAULEON & M. MARIETTE, qui se sont extrêmement distingués par leurs Productions, participent aussi à la même gloire.

Le Mémoire de M. LOISEAU, pour DONAT, PIERRE & LOUIS CALAS, est un Morceau de délicatesse, de force & d'éloquence admirables. Remettons en quelques traits sous les yeux de nos Lecteurs. Le début expose succinctement le tragique sujet qui l'occasionne: *Un Fils, dit-il, accablé du poids de la vie, s'est tué lui-même dans la Maison paternelle. Les cris de désespoir que le Père a poussés, à la vue du corps de son Fils; ont été pris pour des cris de résistance & de combat, que ce Fils opposoit à la barbarie de son Père; & l'on a vu le plus tendre des Pères expirer comme paricide sur la roue.*

Après avoir dit qu'un tel Evénement paroitra incroyable aux Lecteurs, il s'écrie : *Plût à Dieu que leur incrédulité fut fondée, & que ce Siècle eût plus à douter qu'à rougir de cette afreuse Histoire! Mais vingt-mille Spectateurs en ont fremi. C'est au milieu de ses Concitoyens, que CALAS a été conduit à la mort; qu'il a pris l'ÊTRE SUPREME à témoin de son innocence & qu'il est mort, en conjurant le Ciel de pardonner à ses Juges. Ce sublime spectacle comença à dissiper les nuages que le faux zèle avoit répandu sur Toulouze. La haine de la Religion, que professoient les CALAS, venoit de faire immoler le Chef de cette Famille Protestante. D'autres Victimes atendoient dans leurs Cachots la même destinée &c. Il représente ensuite les Magistrats, frappés de l'Héroïsme du Supplicié, interrogeans de nouveau les prétendus Complices; & ceux-ci soutenant, qu'ils n'étoient point les Assassins d'un Ami, d'un Frère, d'un Fils: Ils protestent même, avec serment, que CALAS Père étoit mort aussi innocent qu'eux; que cet infortuné Vieillard ne les avoit pas quité un seul instant, pendant que *Marc-Antoine CALAS*, se dérochant à leurs yeux, avoit atenté à ses jours. Les Magistrats relevoient alors les*

informations & les charges; ils n'y rencontrent nulles traces du projet d'abjuration de ce Suicide, seul fondement sur lequel on avoit imputé sa mort à ses proches: Ils délivrent de leurs fers des Accusés, dont l'innocence étoit indivisible d'avec l'innocence du Vieillard, qui venoit d'expirer dans les tourmens.

*Ainsi l'Erreur, continue nôtre judicieux Jurisconsulte, s'est assise parmi les Juges; ainsi le Fanatisme d'un Peuple aveugle a fasciné les yeux des Sages. Quel est donc aujourd'hui mon dessein? Est-ce de verser des pleurs stériles sur l'Échafaut où cet Homme juste a perdu la vie? Qu'a-t-il besoin de nos soupirs & de nos plaintes? La pureté de sa conduite n'est elle pas connue du Juge infail-
lible des Cieux? Mais il a laissé sur la Terre des Enfants, que la publicité de son supplice a plongés dans l'opprobre; & c'est à eux que je dois tout mon zèle &c.*

A l'intérêt de cette malheureuse Famille, ajoute-t-il, se joignent des vues d'un ordre supérieur. Cette Cause, j'ose le dire, est celle de l'Humanité toute entière; c'est sur tout celle de cette portion de nos Compatriotes, que l'erreur de leurs opinions rend à plaindre, sans leur ôter le droit d'être jugés avec justice. L'Honnêteté publique, l'Équité,
la

la Loi, la Nature, tous les grands liens qui affermissent la Société des Hommes, ont été ébranlés par la sanglante condamnation que des préjuges ont dictée. Mon Ministère est donc d'exposer au grand jour la vérité que les Tribunaux de Toulouze, qui la cherchoient sans doute, ont eu le malheur de méconnoître. Et l'Arrêt solennel que nôtre Auguste Prince daignera rendre, pour délivrer la mémoire & les Fils de CALAS de l'ignominie qui les couvre, rassurera un grand nombre de ses fidèles Sujets, dissipera les alarmes de tous les Pères, & satisfera l'Univers, dont cette affaire a fixé les regards &c.

Une infinité de traits, de la force & de la sublimité des précédens, feroient plaisir à ceux qui n'ont pas lû cet excellent Mémoire; mais il faudroit le transcrire presque en entier, & nous sommes contraints de nous borner aux plus essentiels. L'Auteur fait ces belles & délicates apostrophes : *Tristes Enfans, qui me confiez des intérêts si chers, souffrez que mes premières douleurs soient pour les Juges qui ont condamné vôtre Père!..... Puis qu'ils ont eux mêmes démenti leur premier Arrêt, par un Arrêt contradictoire & inconciliable, c'est que leurs yeux se sont enfin ouverts.* **Et**

de quel coup ils ont dû être frappés à ce réveil ! Combien ils souffrent, si leurs regrets sont aussi vifs que leurs volontés étoient pures ! C'est donc avec respect pour les sentimens de leurs cœurs, que je concours à réparer une partie des maux que leur illusion involontaire a causés. Heureux si la force de mes discours peut égaler l'ardeur des vœux que sûrement ils forment tous pour un succès dont ils jouiront eux mêmes ! Belles leçons pour les Juges, qui ont eû le malheur de rendre des Jugemens erronés ! Belles maximes qui devroient être gravées dans le cœur de tous les Jurisconsultes, apellés à défendre les Opprimés & à terrasser l'Injustice !

Entrant dans le Fait, M. LOISEAU rapporte ce tragique Evénement de la manière la plus touchante, & avec des circonstances, qui démontrent la parfaite innocence des Acusés.

JEAN CALAS étoit un Négociant établi depuis 40. ans à *Toulouse*. Sa probité, ses mœurs, sa douceur lui avoient concilié une estime générale. Son Epouse, alliée à la plus haute Noblesse du *Languedoc*, étoit moins recommandable par ces alliances que par ses vertus. Parlant de la Religion de la Famille CALAS, qui lui a attiré des malheurs si funestes, il s'ex-

prime avec la douceur, la modération & la charité qui caractérisent le Christianisme. *Il est vrai, dit il, que l'Esprit qui souffle où il veut, n'avoit point répandu ses dons sur ces Epoux, qui, nés tous deux dans le sein du Protestantisme, survoient avec confiance la Religion de leurs Ancêtres. Or nos provinces méridionales, dont le climat rend les affections si vives, ne se bornent point à plaindre, mais haïssent nos Frères séparés. Toulouse signale sur-tout sa haine par une Fete qu'elle célèbre tous les ans avec pompe, en mémoire d'un fameux massacre de Huguenots, exécuté dans cette Ville il y a deux Siecles.* Il fait conoitre ensuite, que si CALAS, aux yeux des Catholiques, du Pays, avoit tort de suivre la Réforme, ils savoient qu'il n'avoit aucune inimitié contre les Dogmes de leur Religion, puis qu'il avoit depuis trente ans à son service une vieille Fille Catholique, d'une si grande piété qu'elle aprochoit des Sacramens toutes les semaines, & que c'étoit la la Gouvernante, qui avoit élevé les six Enfants, quatre Fils & deux Filles. Le troisiéme des Fils, nommé LOUIS, s'étoit fait Catholique depuis cinq ans; cette Gouvernante avoit contribué à son changement, & malgré cela on la conservoit dans la maison. Le Père CALAS s'entre-

tenant de l'abjuration de son Fils avec M. DE LA MOTTE, Conseiller au Parlement; lui avoit manifesté qu'il ne sauroit la désapprouver, si elle étoit sincère, qu'en gênant les consciences on ne faisoit que des hypocrites. Là dessus M. LOISEAU fait cette belle réflexion : *C'est ainsi que, sans combattre les desseins de la Divinité, qui distribue come il lui plait sa lumière & ses grâces, les judicieux CALAS avoient mis leurs principaux soins à faire germer dans l'ame de leurs Enfans le gout de la saine morale, des sentimens honêtes & des vertus sociules.*

MARC ANTOINE, l'aîné des Fils, est dépeint come n'ayant pas profité d'une éducation si sage. Son caractère étoit altier & impétueux. Il avoit des talans. Sensible aux charmes de l'éloquence, il avoit des vues pour le Bateau, & il y auroit réussi ; mais pour y entrer il falloit se procurer par un parjure le Certificat d'une croyance que son cœur défavouoit. Il n'étoit pas propre pour le Commerce. L'oïfiveté acabloit son ame active & ambitieuse. Ses talents devinrent des passions. L'exercice des armes, la Paume, le Billard, les autres Jeux, les Simphonies bruiantes, les Discours d'aparat l'entraînoient tour-à-tour. Il couroit avec la même avidité aux Eglises & aux Assemblées du Désert. Tout op-

la ne lui fuffoit pas. Ce génie vif & fier vouloit jouer un rôle dans le monde. Un mois avant fa mort, il dit à fon Ami CHAILLIER ; *qu'il étoit réfolu d'aller à Genève, de s'y faire recevoir Miniftre, & de revenir prêcher les Réligionnaires du Royaume.* Son Ami lui répondit : *C'est un mauvais métier que celui qui mène à la potence.* Marc Antoine repliqua : *Hé bien, je penfe donc à autre chofe que j'exécuterai.* Dès ce moment il fe livra à des idées noires. SENEQUE, MONTAGNE, SHAKESPEAR étoient les Livres dont il repaffoit les eunuis ; il puifoit, dans leurs fauffes maximes, le courage & le droit d'abrégées fes peines. Il déclamoit, avec un plaifir fombre, ce Monologue D'HAMELET, *Mourir... Dormir... Voilà tout.* C'eft ainfi que, par différens degrés, l'atrabilaire Marc-Antoine parvint à la catastrophe tragique, qui a plongé fon irréprochable Famille dans le plus affreux défalre.

Ce fût le 13 Octobre 1761. qu'il exécuta fon funefte deffein. Il avoit lui même invité à foupper un de fes Amis nommé LAVAYSSE, Fils d'un célèbre Avocat de Touloufe. Ce jeune Home âgé de 20. ans, eftimable par fes mœurs, arrivant de Bordeaux, aprit que fon Père étoit à

sa Campagne, & accepta le souper, qui lui avoit été offert. CALAS Père, la Dame Calas, MARC-ANTOINE & son Frère PIERRE, se mirent à table avec le jeune LAVAYSSE; MARC ANTOINE mangea peu, se leva de table avant les autres, passa dans la cuisine, où on lui demanda s'il avoit froid, *Au contraire*, répondit-il, *je brûle*. Aussi-tôt il disparût. Après le souper, on conversa encore long-tems avec tranquillité, sans se quitter qu'au moment où l'Invité voulut se retirer. PIERRE CALAS prit alors un flambeau pour l'éclairer. Descendus à l'allée qui conduit à la rue, ils trouvent la porte de la Boutique ouverte, ils y entrent pour en chercher la cause. Quel spectacle! Ils voient le corps de MARC-ANTOINE suspendu entre les deux batans de la porte, qui comunique de la Boutique au Magasin. Les cris de douleur qu'ils jettent font descendre le Père CALAS. Quelle révolution néprouve-t-il pas. Sa Femme, qui descendoit aussi, est arrêtée par LAVAYSSE, qui l'engage à remonter. Pendant qu'il la retient, le Père & le Frère dépendent le Cadavre, & l'étendent sur le plancher. LAVAYSSE & PIERRE CALAS, volent chez le Chirurgien GAUSSE qui arrive. La Mère, dès qu'elle fût libre étoit acourue en tremblant. Quel objet!

Ses cris expriment la douleur de son cœur; elle veut en vain ranimer son Fils avec des eaux spiritueuses; le Chirurgien, après avoir examiné soigneusement le corps, le trouve assés froid, pour juger qu'il est sans vie depuis deux heures.

Les sanglots & les cris avoient atroupé la populace. Le suicide de MARC-ANTOINE étoit constaté dans la Famille; mais, pour soustraire son corps à d'infamantes condamnations, elle résolut de garder un secret inviolable sur le genre de sa mort.

Le jeune LAVAYSSÉ va prier les Magistrats, de la part du Père CALAS, de venir suivant l'usage, constater la mort de son Fils & en permettre l'inhumation. Les Capitouls DAVID & BRIVE se transportent sur les lieux. Tandis qu'ils atendoient les Chirurgiens, une voix s'élève du milieu de la foule, qui environoit la maison, & publie, que MARC-ANTOINE est un *Martyr*, que son Père l'a tué, parce qu'il alloit se faire Catholique, Le Capitoul DAVID fait cette idée absurde ! & incroyable; il n'est plus à lui; il ne parle que de venger les intérêts du Ciel; il se flatte d'élever bien-tôt des Autels sur les débris des Maisons Protestantes; il tombe dans le superstitieux délire, qui pousse l'Homme

aux cruautés; il ordonne que l'on se faifisse de la Famille CALAS, du jeune LAVAYSSÉ & de la Domestique. En vain son Collègue, Home plus sage, voulut-il faire suspendre une démarche si précipitée, en représentant l'affliction dont ils étoient pénétrés, les démarches qu'ils avoient faites &c. A toutes les solides raisons qu'il lui représenta, il répondit avec violence. *Hé bien n'importe, je prens tout sur mon compte; qu'on les emmène.* Il néglige les formalités prescrites par la Loi, qui enjoint de constater, sans déplacer & sur le champ tout ce qui peut charger les Acusés. Il foule aux pieds toute règle, ne rédige aucun Procès verbal, & fait perdre à ces tristes victimes des preuves manifestes de leur innocence.

La haine du Protestantisme acrédite l'accusation de Paricide; elle empoisonne tous les cœurs; l'esprit d'imprudence & d'erreur s'étend sur la Ville entière. Elle aprochoit de la Fête cruellement établie pour célébrer le Massacre des Protestans arrivé deux siècles auparavant. L'Année 1762. étoit le Jubilé séculaire. Les pompes redoubloient avec la ferveur. Les retraites, les jeunes, les irritantes méditations dispofoient les consciences à entrer dans l'esprit de la Fête, à augmenter l'averfion pour les Hérétiques

& à gagner par là les indulgences & les graces atachées à un tel jour. Quel triomphe pour le faux zèle, pour le zèle cruel, d'apliquer à des objets réels cette averfion, de fe repaitre d'avance de l'afreux fpectacle de voir drefler des gibets, des roues, des buchers où devoient périr ces infortunés ! Le peuple demandoit hautement qu'on réfervat ces victimes pour le grand jour. Le Capitoul DAVID s'aplaudiffoit de ces mouvemens populaires, qui fembloient justifier fes démarches, qui feules avoient jetté les premières étincelles de l'incendie.

Pour ravir à la Famille CALAS les feuls témoins de leur innocence, on les met au nombre des Acufes. On feint de croire, que des Catholiques, LAVAYSSE, & cette Servante, qui avoit procuré le changement de LOUIS CALAS, s'étoient associés à un meurtre comis en haine de la Communion Romaine. Si on leur avoit laiffé le rôle de témoins, auquel feul le bon fens & la raifon les apelloit, tout étoit éclairci, la vérité & l'innocence auroient été manifeftees en vingt-quatre heures ; mais on ne les cherchoit pas ; on vouloit à tout prix trouver les CALAS coupables. Un Ecrit artificieux eft livré à la fureur du Peuple, avec ordre aux Témoins

de déposer, non par qui le crime avoit été comis, on ne le mettoit pas en doute, mais de déclarer, s'ils savent par oui dire ou autrement, que MARC ANTOINE avoit renoncé à la Religion prétendue réformée; qu'il devoit faire abjuration après le 13. Octobre; qu'à cause de ce changement il étoit menacé, maltraité; que la personne qui le menaçoit lui avoit dit, que s'il faisoit abjuration, il n'auroit d'autre boureau que lui; que sa Femme l'incitoit à de pareilles menaces & le menaçoit elle même; qu'il s'étoit tenu le même jour 13. une délibération où ce meurtre avoit été conseillé & résolu; que ce jour là il s'étoit exécuté; qu'on avoit fait mettre MARC-ANTOINE à genoux, & que par surprise ou de force il avoit été étranglé ou pendu. On demandoit encore, Si on n'avoit pas entendu une voix criant à l'assassin & disant, Ah mon Dieu! que vous ai-je fait? Faites moi grace &c: S'ils ne savoient pas, qu'un jeune Homme arrivé de Bordeaux la veille, ayant été arrêté à souper, fut présent, consentant, ou participant à ce crime des plus détestables?

Il y a plus, les Capitouls obtinrent du Vicaire-Général un Monitoire, qui fut publié avec éclat dans toutes les Paroisses de la Ville, & qui somoit un chacun, sous peine d'excommunication, de révéler

tout ce qu'il savoit sur tels interrogats, *par oui dire ou autrement.* Ici M. LOISEAU s'écrie: *Quel triste abus des institutions les plus saintes &c!... Des Nuages, qui portent la mort dans leurs flancs, s'élèvent du Lieu Saint & des Chaires érigées à la Vérité!...* Ces tonations, ces foudres de l'Eglise attirèrent une prodigieuse quantité de Témoin, qui s'ofroient avec indécence. L'Hôtel de Ville paroïssoit moins un Tribunal, qu'une Assen.blee de Conspirateurs. Plus de 150. Homes furent admis à déposer de ces *Oui-dire* intarissables. Malgré toutes ces inquisitions, on ne trouve aucune preuve du prétendu parricide. C'est une vérité, qui résulte de l'examen des Dépositions, dans le détail desquelles nous n'entrerons point; mais nous passerons à un autre fait si extraordinaire, que nous ne devons pas en priver nos Lecteurs. Servons nous des termes éloquens de notre intègre Jurisconsulte, pour le leur représenter:

Tandis que l'ardent Monitoire opère si violemment sur les esprits, quel nouveau spectacle vient s'ouvrir & redouble la fièvre qui les agite? Quel est ce Convoi funeraire qui sort de l'Hôtel de Ville avec tant d'appareil? Il s'avance à pas lents vers la Cathédrale de ST. ETIENNE. Cinquante Prê-

tres l'accompagnent. Les Pénitens blancs ; revêtus des attributs de leur Confrairie, font cortège. Vingt mille homes suivent le Corps. Qui le croiroit ? C'est au Protestant, au Suicide MARC ANTOINE, que l'on décerne avec tant d'éclat les honneurs de la Sépulture Eclésiastique. Le Curé, home respectable & instruit, refuse de prêter son Eglise, pour cette étrange cérémonie ; il remontre inutilement que rien ne prouve la conversion de MARC ANTOINE ; les Capitouls avoient ordonné qu'il seroit enterré en Terre sainte.

Qui pourroit dire, continue M. LOISEAU, le mélange d'impressions diverses que cette pompe funèbre fit sur le Peuple ? Ce n'est plus délire. c'est frénésie. On ne prie plus pour le Mort, on l'invoque ; on se prosterne sur la tombe du nouveau Saint, les uns touchent la bière, les autres courent des franges de linceul ; des bruits de miracles se répandent. Le lendemain les Pénitens blancs célèbrent un fastueux Service. Au milieu s'élève un magnifique Catafalque, surmonté par un Squelette humain, qui représente MARC-ANTOINE. Il tient d'une main une plume, emblème de son abjuration ; de l'autre une palme, symbole de son martyre. Tous les Ordres de Religieux assistent, par Députés, au Mausolée. Ami

més d'une indécente émulation, les Cordeliers font un autre Service d'un éclat non moins scandaleux. Le Peuple y court avec transport ; & tous aspirent au pieux honneur d'être les bourreaux des CALAS.

M. LOISEAU fait ensuite d'excellentes réflexions sur ce faste sanguinaire, autorisé par les Juges. Il récapitule les irrégularités de leurs Procédures, contraires aux Ordonances ; & il s'écrie : *Que de défauts de formalités se joignent à l'injustice du fond !* La Sentence des Capitouls fut rendue le 18. Novembre 1761. à cinq heures du soir, contre l'usage en fait de Jugemens criminels. CALAS Père, sa Femme & son Fils furent condamnés à la question ordinaire & extraordinaire : LAVAYSSÉ & la Servante présentés à la question ordinaire. Tous appellèrent de cette Sentence. L'Appel les affranchissoit de la Jurisdiction des Capitouls ; & cependant ils leur firent mettre les fers aux pieds come à des Scélérats convaincus.

Il y avoit lieu de s'attendre, que la Tournelle approfondiroit cette affaire, entendroit à décharge come à charge, admettroit les faits justificatifs, comenceroit par prononcer sur le sort de LAVAYSSÉ & de la Servante, afin de les remettre dans leur véritable classe de témoins ; mais

par un enchainement de défâtres, tout ordre fut renversé dès l'origine jusqu'à la décision de ce fatal Procès. La Tournelle cassa, il est vrai, la Sentence des Capitouls sur un défaut de forme; mais elle laissa subsister d'ailleurs toute leur Procédure. Le 9. Mars 1762. treize Juges s'assemblent à la Tournelle, sept opinent à la mort, un des six autres le joint aux premiers, & on prononce enfin ce terrible Arrêt, par lequel JEAN CALAS fut condamné à être appliqué à la question ordinaire & extraordinaire; à être rompu vif; à expirer sur la roue, & après y avoir demeuré deux heures, être jetté au feu.

Le malheureux, l'innocent CALAS supporte la question avec la plus grande résignation. On le presse par les tortures de déclarer ses Complices. *Où il n'y a point de crime, répond-il, il ne peut y avoir de complices.* En faisant l'Amende honorable, il offre à Dieu, pour l'expiation de ses fautes, le sacrifice de sa réputation & de sa vie; mais il proteste qu'il meurt innocent du crime qui les lui coûte. Allant au Suplice, cet infortuné Vieillard marque une constance majestueuse qui jointe à l'ascendant inévitable de la Vertu, élève dans les cœurs des sensa-

tions confuses de compassion, de repentir. Avant l'affreuse exécution, le Père BOURGE embrasse la Victime, & lui dit : *Mon cher Frère, vous n'avez plus qu'un instant à vivre. Par ce Dieu que vous invoquez, en qui vous espérez, & qui est mort pour vous, je vous conjure de rendre gloire à la vérité.* CALAS, levant les yeux au Ciel, répond, *Je l'ai dite; & portant sur le Religieux un regard d'étonnement & de tendresse : Eh quoi !* continue-il, *pourriez vous croire aussi qu'un Pere eut voulu tuer son Fils ?* Le Boureau lève sur lui la barre redoutable; tous les Spectateurs frissonnent; chaque coup rétentit au fond des ames; des torrens de larmes s'échappent de tous les yeux. Le premier coup n'arrache au Patient qu'un cri modéré; il reçoit les autres, sans la moindre plainte. *Placé ensuite sur la roue, dit M. LOISEAU, il implore de nouveau le Ciel, le conjure de ne point imputer sa mort à ses Juges, s'élève par ses souffrances aux plus hautes contemplations, & adresse au Père BOURGE ces attendrissantes paroles :* „ Je meurs ino-
 „ cent. JESUS CHRIST, l'Innocence même,
 „ voulut bien mourir par un plus cruel
 „ Suplice. Dieu punit sur moi le péché
 „ de ce malheureux, qui s'est défait lui
 „ même; il le punit sur son frère & sur

„ ma femme : Il est juste, & j'adore ses
 „ châtimens... Mais ce jeune Etranger, à
 „ qui je croyois faire politesse, en le
 „ priant à souper, cet Enfant si bien né,
 „ coment la Providence l'a-t-elle envelopé
 „ dans mon malheur ? *Il parloit encore,*
 continue M. LOISEAU, *quand le Capitoul*
DAVID, pour couronner son ouvrage, s'é-
lance vers l'Echafaut, & s'écrie ! „ Mal-
 „ heureux, vois tu ce Bucher, qui va
 „ réduire ton corps en cendres ? Dis la
 „ vérité. „ *Pour toute réponse, CALAS*
détourne la tête avec éfort, regarde l'Exé-
cuteur : Celui-ci frappe, & l'Inocent expire.

L'Héroïsme de cette innocente Victime
 touche les Magistrats. Ils procèdent au
 Jugement des autres Acusés, qui persévé-
 rent à soutenir leur innocence & celle de
 l'infortuné Vieillard, que l'on avoit fait
 mourir. Par un second Arrêt, bien con-
 tradicatoire, les Juges mirent hors de
 Cour la Veuve CALAS, le jeune LAVAYSSE
 & la Servante ; & sur un propos irréli-
 gieux qu'un nommé CAZERES avoit im-
 puté à J. PIERRE CALAS, il fut banni.

M. LOISEAU termine l'Histoire de ces
 Infortunés en ces termes : *Tel est le récit*
déplorable de l'un des plus tragiques Evéne-
mens, qui aient paru sur la Scène du Monde.

Nos

Nos regrets & nos pleurs ne rendront point le vertueux CALAS à ses Fils. Mais il est au pouvoir & du devoir des homes de leur rendre du moins l'honneur, non cet honneur de sentiment intime qui forme la Vertu; ils n'ont point perdu celui là; mais cet honneur d'estime & d'opinion publique qu'on ne devroit perdre qu'avec l'autre &c.

L'Auteur de cet excellent Mémoire passe ensuite aux Moyens & aux Réflexions qui établissent invinciblement l'Innocence des Acusés. Comme cette matière intéressante nous a entraîné au delà de ce que nous nous étions proposés, nous ne nous arrêterons pas sur ces moyens; mais nous en extrairons quelques réflexions, qui nous paroissent trop belles pour les supprimer.

Sur l'Arrêt de mort, il s'écrie: O Jugement incroyable & terrible, que pour l'honneur de ma Patrie, je voudrois pouvoir arracher des Anales de notre Siècle! CALAS est mort dans les tourmens: C'est pour expier un parricide, que les Juges ont ordonné sa mort; & un seul Home ne s'est pas rencontré qui ait pu dire, J'ai vu le crime. Mais c'est ici que la surprise redouble. Deux témoins irréprochables, & jugés tels par les propres Juges de CALAS, ont dit, d'une

voix unanime : „ Nous avons vû, qu'il
 „ n'a point comis le forfait; nous étions
 „ avec lui dans le tems même où MARC-
 „ ANTOINE a péri loin de nos yeux &
 „ des siens. *Et CALAS est mort sur la roue!* &c.

A l'ocasion de la Fête anuelle du massacre des Protestans, que l'on célèbre à Toulouse, il fait ces justes réflexions: *Ouvrirai-je les Fastes de l'Histoire? Avec quelle ostentation Toulouse s'y glorijie d'avoir, plus que toute autre Ville, des Loix de sang contre l'Hérésie! A Dieu ne plaise que j'aplaudisse au mélange des Dogmes! Mon attachement à la Foi où j'ai eu le bonheur de naître, m'éloigne de ces pensées. Mais je sais que la plus belle des vertus, qu'enseigne aux Homes une Religion, établie elle même sur la Terre par la douceur & la patience, c'est la charité, c'est l'amour pour nos semblables, qui sont nos Frères. Qu'il seroit à desirer que toutes les Comunions Chrétiennes, que tous les Homes, eussent des sentimens si conformes aux Préceptes de nôtre Divin Sauveur!*

Le dernier Mémoire, que M. MARIETTE a doné depuis peu, pour la Veuve CALAS & sa Famille, est d'un stile moins brillant que celui dont nous venons de doner l'extrait; mais il y règne beaucoup de solidité & de Jurisprudence. L'innocence

de ceux qu'il défend y est démontrée avec la plus grande évidence.

1° D'abord il expose les Faits constatés par les premières Procédures, que nous ne rapporterons pas, ayant déjà fait conoitre les plus intéressans-

2° Il examine les Interrogatoires & les Réponses des Acusés.

3° Il s'étend beaucoup sur les Dépôts des Témoin, & il prouve qu'elles ne contiennent aucune charge, ni même aucun indice contre les Acusés. Des, là dit il, ils devoient être absous, puis que ce n'est point à eux à prouver leur innocences; elle est présumée de droit.

4°. Cependant nôtre savant Jurisconsulte, par surabondance, entre dans un détail de preuves, qui manifestent pleinement cette innocence. Il récite, dans cet article, une circonstance très intéressante, un Fait bien touchant, & s'énonce en ces termes: „ Le bruit devint général que les „ CALAS étoient convaincus, & tous les „ Amis de M. LAVAYSSE Père, * s'empres- „ rent de lui représenter à quels dangers son „ Fils s'exposoit, en persistant à faire cause

C c 2

* M LAVAYSSE est un ancien Avocat au Parlement de Toulouse, très estimé.

commune avec eux. Quelle perplexité pour
 un Père! M. LAVAYSSE obtient, d'un
 Magistrat supérieur, la permission de par-
 ler en sa présence à son Fils: *Mon cher*
Fils, lui dit-il, avec les sentimens de la
 plus vive douleur, *il seroit inutile de te*
le cacher. La voix publique anonce qu'il y a
des charges plus que suffisantes contre les
CALAS. Rien ne peut te dispenser de dire
la vérité à tes Juges. Ne dissimule point,
je t'en conjure. Si l'amitié t'a fait croire
qu'il t'étoit permis de sauver des coupables,
reconois tes erreurs; songes à quoi tu t'ex-
poses; que tous ménagemens cèdent à ton
devoir, au soin de ta justification, de la
conservation de ta vie, de ton honneur &
de celui de toute ta Famille. Ce Discours
 si atendriissant ne fit point balancer le
 jeune LAVAYSSE sur sa réponse. Non,
Mon Père, dit-il, les larmes aux yeux,
je n'ai point déguisé la vérité; l'éducation
que vous m'avez donnée m'a trop instruit de
mes devoirs. Les CALAS ne sont point
coupables; je ne les ai pas quittés un seul
moment, & quand le supplice seroit pré-
paré devant mes yeux, la crainte de la
mort & de l'infamie ne m'arrachera ja-
mais un mensonge, qui pourroit faire périr
des Innocens.

De tout ce que renferment les quatre

Articles de ce Mémoire, M. MARIETTE conclut: *Qu'ils assurent à la respectable Veuve de JEAN CALAS, à leurs Enfans, au Sieur LAVAYSSE & à la Servante, une décharge pleine & entière. qui est la moindre satisfaction due au cruel déjajire dont ils ont été acablés.*

Les travaux de ces célèbres Avocats ont été couronnés du plus heureux succès, par l'Arrêt des Requêtes Ordinaires de l'Hôtel du Roi, imprimé dans les comencemens de ce Mois, dont nous devons encore rendre compte.

L'ARRÊT rendu en dernier ressort par ce Tribunal est précédé d'une Relation de ce qui s'est passé à *Toulouse*; on y trouve l'instruction de la Procédure des Capitouls, leur Sentence & Apels; l'Arrêt du Parlement sur ces Apels; l'inquisition continuée par audition de 29 témoins; la dernière publication & fulmination du Monitoire; les Conclusions définitives du Procureur Général du Roi; l'Arrêt du Parlement contre l'infortuné JEAN CALAS; celui de bannissement perpétuel de J PIERRE CALAS &c. De tout ce que dessus on en a vu un précis dans le narré que nous avons extrait du Mémoire de M. LOISEAU.

↳ Dans le Préambule de l'Arrêt des Requêtes

tes de l'Hôtel on donne l'Arrêt du Conseil d'Etat privé du Roi, du 4 Juin 1764. rendu sur la Requête de la Veuve & Famille Calas, par lequel S. M. a cassé, sur les informalités, la Sentence des Capitouls de Toulouse, les Arrêts du Parlement & tout ce qui s'en est ensuivi; évoqué à soi & à son Conseil le Procès criminel jugé par ces Arrêts, & renvoyé ce Procès, avec ses circonstances & dépendances, aux Maîtres des Requêtes de son Hôtel, pour y être ordonné & fait le recolement des Acusés, procédé & statué ensuite tout ce qu'il apartiendrait. A l'effet de quoi les charges & procédures seroient portées du Grèfe du Conseil à celui des Requêtes de l'Hôtel. Ce Tribunal, sur le réquisitoire du Procureur Général du Roi, ordonne le 27. Novemb. 1764 l'enrégistrement au Grèfe des Requêtes, de l'Arrêt du Conseil d'Etat; & le 2. Mars 1765. il prescrit toutes les formalités de Procédure à observer.

On raporte, que le même jour il y eût, de la part d'*Ane-Rose* CABIBEL, Veuve de Jean CALAS, & de sa Famille signification du Mémoire imprimé, signé ELIE DE BEAUMONT; que les Acusés présentèrent chacun Requête, contenant les moyens d'atténuation de l'acufation portée contr'eux, & concluoient à ce qu'il plût aux Mai-

eres des Requêtes „ les décharger de cette
 „ fausse acuf tion, ordoner que leurs écrous
 „ seroient rayés & bifés de tous Régistres
 „ où ils se trouveroient inscrits, à quoi
 „ les Gréfiers, Concierges & Géoliers se-
 „ roient contraints, même par corps, en
 „ vertu du Jugement Souverain qui in-
 „ terviendroit, lequel seroit transcrit en
 „ marge des écrous, lû, publié & afi-
 „ ché par tout où b-foin seroit.

Le 7. autre Requête aux mêmes fins,
 & en outre : „ Qu'il leur fut permis de
 „ prendre à partie les Capitouls, les Af-
 „ fessurs, Procureurs & Avocats du Roi
 „ de l'Hôtel de Ville de Toulouse, qui
 „ avoient instruit ou participé à l'instruc-
 „ tion de leur Procès & de défunt Jean
 „ CALAS, & assisté au jugement d'ice-
 „ lui, & de les faire assigner aux Requê-
 „ tes de l'Hôtel au Souverain, pour se
 „ voir condanner solidairement, 1^o. En
 „ 200. mille livres de damages & intè-
 „ rêts envers la *Veuve CALAS* & *J. Pierre*
 „ *CALAS* son Fils, résultans, tant du
 „ Procès injuste, qui leur avoit été fait,
 „ que de la condamnation injuste à mort
 „ prononcée contre *Jean CALAS* & de la
 „ vente de tous ses biens: En 30. mille
 „ de damages & intèrêts envers *LAVAYSSE*,

29 & 20. mille envers *Jeanne VIGUIERÉ*,
 29 résultans du Procès injuste qui leur
 29 avoit été fait : 30. En tous les dépens
 29 faits par la *Veuve CALAS*, *J. Pierre CA-*
 29 *LAS*, *LAVAY SE*, *Jeanne VIGUIERÉ* & le
 29 défunt *Jean CALAS*, tant à *Toulouse*, qu'à
 29 Conseil du Roi & aux Requêtes de l'Hô-
 29 tel, sous réserves expresses de prendre,
 29 par la suite, telles autres conclusions
 29 qu'ils aviseroient Lon être.

Autre Requête d'*Anne Roze* & *Anne CA-*
LAS, Filles mineure de *Jean CALAS*, aux
 fins de même prise à partie & condanna-
 tions en domagés & interêts, qu'elles
 avoient à intenter &c.

Enfin une quatrième Requête de la *Veuve*
 & *Enfans CALAS*, aux fins : „ Que la
 29 mémoire du défunt *Jean CALAS* fût dé-
 29 clarée, purgée, déchargée, de la calom-
 29 nieuse acufation contre lui intentée ;
 29 qu'il fût déclaré qu'il est mort dans toute
 29 l'intégrité de son état & innocent du
 29 crime de parricide à lui faussement im-
 29 puté : Ce faisant remettre sa mémoire en
 29 bone fâme & renommée, & la rétablir
 29 en tout son entier, telle qu'elle étoit
 29 avant toutes ces malheureuses époques,
 29 & déclarer son emprisonnement, inju-
 29 rieux, tortionnaire & déraisonnable, en
 29 ordonnant de rayer & biser l'érou de

„ sa personne &c. ; & que la Veuve & les
 „ E. sans CALAS resteroient, aux termes de
 „ droit, en possession & jouissance des
 „ biens de sa Succession, sans qu'il pût
 „ leur être fait aucun reproche par qui
 „ que ce pût être, à peine de punition
 „ exemplaire &c.

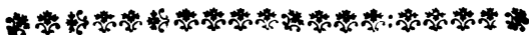
APRÈS lesquels Dérail & Narré, dit
 l'Arret, OUI le Rapport de M. DUPLEIX
 DE BACQUENCOURT, Chevalier, Conseil-
 ler du Roi en ses Conseils, Maître des
 Requêtes ordinaire de son Hôtel, Comis-
 saire à ce député: Tout vû & considéré:
*Les Maîtres des Requêtes ordinaires de l'Hô-
 tel du ROI, Juges Souverains en cette partie,
 faisant droit sur le Procès, ensemble sur les
 Requetes & demandes des dits Anne Roze
 CABIBEL, J. Pierre CALAS, Alexandre-
 François Gualbert LAVAYSSE & Jean VIGUIERE,
 Acusés; des dits Louis, Jean-
 DOMINIQUE, Anne Roze & Anne CALAS; ont
 dechargé & déchargent Anne Roze CABI-
 BEL, J. Pierre CALAS, Alexandre-Fran-
 çois-Gualbert LAVAYSSE, & Jean VIGUI-
 ERE, de l'accusation intentée contre eux:
 Ordonent, que leurs écrits seront rayés &
 biffés de tous Registres où il se trouveront
 inscrits; à quoi faire, come aussi à les met-
 tre hors des prisons de la Conciergerie où ils
 sont detenus, tous Gréjiers, Concierges &*

Géoliers seront contraints, même par corps, en vertu du présent Jugement, lequel sera transcrit en marge des dits écrous, quoi faisant, ils en demeureront bien & valablement déchargés: Déchargent pareillement la mémoire de Jean CALAS, de l'accusation contre lui intentée; Ordonent que son écrou sera rayé & bifé de tous Régistres, à quoi faire tous Gréffiers, Concierges & Géoliers seront contraints, même par corps, come aussi à inscrire le présent Jugement en marge des dits écrous; quoi faisant ils en demeureront bien & valablement déchargés. Sur la demande d'Anne Roze CABIBEL, J. P. CALAS, Al. Fr. Gualbert LAVAYSSE, Jeanne VIGUIERE, Louis, Jean-Donat, Anne Roze & Anne CALAS, en prise à partie & dommages & intérêts, les ont renvoyés & renvoyent à se pourvoir ainsi qu'ils aviseront. Ordonent, qu'à la diligence du Procureur Général de S. M. le présent Jugement sera imprimé & affiché par tout où besoin sera. Doné à Paris, aux Requistes de l'Hôtel, le 9 Mars 1765.

* * *

* *

*



AUX EDITEURS.

A l'ocasion de la Lettre sur l'Empirisme inserée dans le Journal Helvétique de Mars dernier p. 268.

M E S S I E U R S

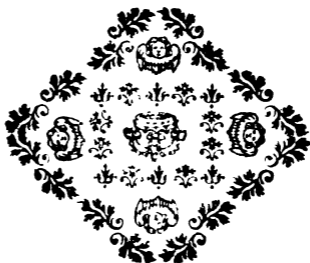
JE vous avois adressé quelques réflexions sur le danger des Livres de Médecine en Langue vulgaire: J'aurois pu m'étendre beaucoup plus sans épuiser la matière, & tout ce que j'aurois dit ne m'auroit pas été particulier. Mon opinion est celle de bien des gens. L'opinion contraire me semble fausse: Elle peut sembler vraie à d'autres; chacun pense come il veut, ou come il peut. Je n'ai donc pas été surpris de trouver dans votre dernier Journal une Lettre signée par Mrs, J. L. D. C. R. T, M. Je dis MESSIEURS; je suppose qu'un Individu n'a pas tous les noms désignés par tant de lettres initiales.

Je n'aurois pas imaginé que je dusse jamais avoir occasion d'entrer dans une contestation littéraire. Cela me paroît tout à fait plaisant: Assurément je n'y entrerai

point. Ces fortes de contestations sont des minucies puérides, & misérables; elles ne sont point de mon goût, & je n'ai pas le tems de m'y livrer. Si je n'étois couvert du voile de l'incognito, je n'aurois pas même répondu ces deux mots à l'Épître de ces MESSIEURS. Pour abrégé, je leur passe toute leur Lettre d'un bout à l'autre, excepté la jalousie de métier, dont il leur plait de m'acuser à l'égard de M. TISSOT, dont le nom se trouve dans leur Lettre assez mal à propos. Je leur demande si cette imputation n'est pas au moins hasardée? Il ne leur est pas possible d'en disconvenir. Or sur une simple conjecture, attribuer à quelqu'un des sentimens si bas, je crains pour ces MESSIEURS que cela ne soit pas assez conforme à notre bonhomie, & à notre droiture Helvétique. Je veux bien leur apprendre que je suis persuadé que personne ne peut, ou ne doit refuser son estime à M. TISSOT, mais il est permis à tout Lecteur d'estimer le génie & les talens d'un Ecrivain, beaucoup plus qu'on n'estime ses Ouvrages.

Puis que j'ai pris la peine d'écrire ceci, j'ajouterai, que je souhaiterois de tout mon cœur de me tromper sur le fond de la question: Je voudrois, ainsi que ces

MESSIEURS le prétendent, qu'il fut vrai qu'un Ministre, ou un Maître d'Ecole. guidés par un Livre de Médecine, fussent assurés de faire aux Malades plus de bien, que de mal; mais si jamais ces MESSIEURS ont le malheur d'être ataqués des Maladies dont ils parlent dans leur Lettre, je prie Dieu qu'il les préserve du Maître d'école, & de son Livre.





L E T T R E

De Mrs. les Maire & Echevins de la Ville de CALAIS, à M. DE BELLOY, en lui faisant remettre des Lettres de Citoyen de leur Ville.

MONSIEUR!

C'EST avec bien de la satisfaction, que nous remplissons les vœux de nos Concitoyens, qui nous chargent de vous adresser une Copie de la Délibération que nous venons de faire. Nous espérons, **MONSIEUR**, que vous acquiescerez à nos desirs, en nous permettant de vous faire présenter des Lettres de Citoyen de cette Ville. Qui les a jamais mieux méritées? Vous venez d'éterniser sa gloire, dans le Tableau le plus frappant d'amour & de fidélité pour ses Rois, qui l'ont toujours caractérisée. Le nom d'EUSTACHE DE ST. PIERRE est devenu inséparable du vôtre: On ne peut se rapeller son Héroïsme, sans admirer vos talens. Vous avez acquis l'un & l'autre un même droit à l'immortalité; vous êtes également chers

à cette Ville: Elle a vû naître EUSTACHE; vous en ferez Citoyen: Personne ne fut plus Patriote que lui; personne ne peignit mieux que vous le vrai Patriotisme.

Privés de la satisfaction de vous posséder dans nos murs, & de vous y payer le tribut de nôtre reconnoissance, permettez au moins, MONSIEUR, qu'en plaçant vôtre Portrait à côté de ceux de nos plus illustres Bienfaiteurs, nous laissions à nos Neveux un souvenir éternel du juste attachement que la Ville de CALAIS vous a voué, &c. Le 10. Mars 1765.

A la Lettre précédente étoit joint l'EXTRAIT des Régistres, contenant leur Délibération, motivé come suit:

A l'Assemblée de ce jour 6. Mars 1765. où s'est trouvé le Conseil ordinaire de la Ville, le Procureur du Roi a dit:

MESSIEURS. Nous avons appris, avec la ioie la plus vive, que le *Siège de Calais*, que M. DE BELLOY vient de mettre au jour, a été couronné du succès le plus éclatant. Cet Auteur s'est couvert d'une gloire immortelle, & cette Ville a l'avantage de la partager avec lui, puis qu'elle lui a fourni dans le sujet de sa Pièce un

de ces grands exemples d'amour, d'attachement & de fidélité, dont tout François doit être animé pour son Roi, & dont cette Ville a donné tant de preuves, non seulement lors du Siège formé par EDOUARD III. mais encore dans celui de 1556. où 960. des principaux Habitans perdirent glorieusement la vie; & lors que les *Espagnols* tentèrent vainement de la surprendre en 1657. Epoque mémorable, que nous célébrons chaque année, & qui nous rapellent la valeur de nos Pères. A l'image de ces Héros, toujours présente à nos yeux, va se joindre pour jamais celle de l'Auteur estimable, qui a su si bien les caractériser. Heureux Habitans des murs, qui ont vû naître EUSTACHE, si nous formons des vœux, ce seroit de voir M. DE BELLOY né dans la même Patrie! Mais, privés d'une satisfaction qui comb'eroit nos desirs, nous pouvons du moins nous la procurer par adoption.

A cet éfet, le Procureur du Roi a conclu à ce qu'il soit écrit à M. DE BELLOY une Lettre de félicitation, avec prière de permettre, qu'il lui soit présenté des Lettres de Citoyen de cette Ville, & que son Portrait soit placé en cet Hôtel. Concluant
en

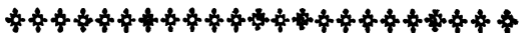
en outre, qu'aux fins d'exécuter la Délibération, Mrs, LE SE'NE'CHAL & DE LA PLACE, dont le zèle pour cette Ville est si connu, seront priés d'accepter la qualité de Députés, & les Procurations nécessaires pour remplir un objet aussi intéressant. Et a signé, BLANQUART.

Surquoi l'Assemblée, pénétrée d'une juste reconnoissance, a arrêté unanimement, que les Conclusions du Procureur du Roi, conformes aux vœux de tous les Habitans, seront littéralement suivies.

Arrêté, que les Lettres de Citoyen seront présentées, à M. DE BELLOY, dans une Boîte d'or, sur laquelle seront les Armes de la Ville, & ornée d'une Dévise convenable.

M. Le Duc DE CHAROT, Gouverneur de CALAIS, a fait aussi présent d'une belle Boîte d'or à M. DE BELLOY; & aucun Auteur n'a jamais eu un succès plus brillant, ni plus universel. Ce qui relève encore le mérite de ce grand Poëte dramatique, c'est la modestie avec laquelle il reçoit les applaudissemens, les éloges que la Cour, la Ville, les Savans,

le Peuple, & tout le Royaume lui prodiguent. On jugera de cette modestie par la Lettre suivante, que M. DE BELLOY a écrite à M. DE VOLTAIRE, en réponse aux félicitations qu'il lui avoit adressées sur le succès de ce Drame.



L E T T R E

DE M. DE BELLOY A M. DE
VOLTAIRE.

O Mon Maître! Quoi, vous daignez me prévenir, & prendre part à un succès, dont je ne vous ai point encore fait hommage! Est-ce à vous, que la Gloire environne, de vous apercevoir si quelques uns de ses rayons se sont égarés vers moi? Souffrez que je vous raporte tous ces suffrages, tous ces applaudissemens dont vous me félicitez. Je vous les dois; vous m'avez fait le peu que je suis. Vos Ouvrages m'ont servi de Leçons, & c'est dans ces sources du Génie, que j'ai puisé quelques traits du feu, dont on veut bien me tenir compte. Si vous n'eussiez peint avec tant de force l'ame de ZOPIRE, de

ZAMTY & celle des deux BRUTUS, ma foible main eût-elle pû crayoner les HÉROS DE CALAIS ? Croyez, Monsieur, que plus je ferai de progrès dans mon art, plus je sentirai la prodigieuse supériorité de vôtre Génie; semblable à ce Voyageur, qui ne voit se développer toute la grandeur d'un superbe Monument, qu'à mesure qu'il en approche. On dit que nous avons de jeunes Auteurs très vains, très glorieux de leurs talens: Ils n'ont donc jamais réfléchi sur les vôtres ? Qu'ils relisent sans cesse vos Ouvrages ! C'est le meilleur antidote que nous puissions prendre contre la vanité. Le Moucheron peut-il s'admirer, quand il lève les yeux sur l'Aigle ?

Le SIEGE DE CALAIS fera bien-tôt imprimé. J'aurai soin de vous l'envoyer sur le champ. Si vous n'imitiez l'excessive indulgence du Public, vous ferez forcé de convenir, que je ne l'ai guères méritée, &c. &c.





LIVRES NOUVEAUX,

SERMONS prêchés devant le Roi, pendant le Carême de 1764. par M. l'Abbé TORNE, Chanoine de l'Eglise d'Orléans, Aumônier du Roi Stanislas &c. A Paris chez Saillant, Rue St. Jean de Beauvais 1765. Vol. in 12.

LEs grandes Vérités de la Religion & les saintes Maximes de la Morale Evangelique sont traitées, dans ces Discours Chrétiens, avec beaucoup de dignité, de clarté & de force. Le Prédicateur tire ses preuves des Livres sacrés, des lumières de la saine Raison, & du Tribunal de sentiment & de conviction, que tous les Homes portent dans leur propre cœur, Il y règne beaucoup d'onction, & il seroit à désirer, pour le bonheur des Homes, que des Ouvrages aussi instructifs & aussi édifiants, fussent recherchés & médités pour servir de contrepoison aux Livres séduisans & pernicieux de nos jours, qui tendent à établir un Pirrho

A V R I L. 1765.

421

nisme dangereux & à saper les Dogmes & les Vérités du Christianisme. Ouvrages que tous les Gouvernemens, qui aiment la Religion & qui ont à cœur le bonheur des Peuples, proscrivent sévèrement; mais qui se répandent, malgré ces précautions.

PENSEES de M. l'Abé PREVOT, précédées de l'Abrégé de sa Vie. A Amsterdam, chez Arské & Merkis, & se vend à Paris chez Saillant, 1764. Vol. in 12.

ON trouve des particularités curieuses dans la Vie de cet Ecrivain célèbre, qui feront plaisir à ceux qui conoissent & qui ont en mains les nombreux Ouvrages sortis de cette Plume délicate.

Quant aux Pensées, qui sont placées sous diferens titres & rangées dans un ordre très naturel, elles forment des Leçons de Morale bien propres à perfectionner l'Esprit & à former le cœur. Personne n'a mieux connu que M. l'Abé PREVOT, la marche des passions, ni plus travaillé à les régler dans les personages de ses ingénieux Romans. C'est en fa-

veur de ceux qui n'en lisent point, ou à qui on ne veut pas en laisser lire, qu'on a choisi les pensées les plus capables de faire aimer les mœurs & la vertu. On en a formé ce Volume, qui est come un précis de la belle morale & des grands sentimens répandus dans des Ecrits où règnent la délicatesse, le goût, la force & l'énergie.

DEFENSE du Paganisme par l'Empereur **JULIEN**, en Grec & en François, avec des Dissertations & des Notes, pour servir d'éclaircissement au Texte, & pour en réfuter les erreurs. Par M. le Marquis d'ARGENS. A BERLIN, chez C. F. VOSS, 1764.

L'OUVRAGE de l'Empereur **JULIEN**, dont M. le Marquis d'ARGENS vient de donner une Traduction du Grec en François, été conservé par St. Cyrille, dans la Réfutation qu'il en avoit faite. Cette Défense du Paganisme se trouve ici de suite, & détachée des Réponses du Père de l'Eglise, dont elle étoit entrecoupée; en sorte qu'elle présente un tout lié, où on peut suivre le fil des raisonnemens de l'Empereur.

M. le Marquis d'ARGENS, dans un Discours préliminaire , prévient les scrupules de ceux qui pourroient croire qu'il ne convenoit pas de mettre en langue vulgaire un Ouvrage contre le Christianisme. Il observe ; que l'on tient cet Ouvrage d'un Père de l'Eglise , & que la rechûte des Chrétiens dans l'Idolatrie , n'est pas à craindre ; que l'on peut conserver les Ecrits des Païens , tout aussi innocemment que leurs Monumens, leurs Statues , leurs Temples &c. Il remarque en particulier , que les Ecrits de l'Empereur JULIEN peuvent devenir ut les au Christianisme , en retraçant les usages , les mœurs & la discipline des Eglises primitives ; & qu'ils peuvent aussi servir à l'éclaircissement de l'Histoire profane, des Antiquités & de la Littérature en général.

Le Traducteur désapprouve les jugemens rigides & injurieux , que l'on a porté de la personne & du caractère de JULIEN. Il est dans l'idée , qu'il ne faudroit jamais employer les injures pour la defense de la Vérité, & que St. GREGOIRE & St. CIRILLE auroient bien fait de s'en abstenir. Cet Empereur , entraîné dans les erreurs du Paganisme , mérite plutôt d'être plaint que d'être injurié. Sa Religion mise à

part, aucune des Vertus qui font les Grands Princes ne lui manquoit. Des Pères & des Docteurs de l'Eglise, par un excès de zèle, l'ont dépeint mal à propos comme un Monstre. On l'accuse d'avoir formé le projet de détruire le Christianisme; mais il ne vouloit user d'aucun moyen violent.

La XI. de ses Epîtres est remarquable: On y voit beaucoup d'équité & de modération. Il exhorte les Sectateurs des deux Religions à se supporter & à vivre en paix, malgré la différence de leurs sentimens. A la vérité il se plaint de l'esprit inquiet du Clergé & des Chrétiens, & il les avertit, qu'il ne souffriroit plus que le repos public fût impunément troublé; mais il parle aussi aux Paiens en ces termes: „Et vous, n'outragez point vos Voisins „& vos Concitoyens. Leur ignorance & „leurs égaremens ne sont point l'effet de „leur malice, mais de leur enthousiasme. „Ce n'est ni par des coups, ni par des „insultes, ni par aucune violence; mais „par des preuves & par la raison, que „l'on doit amener les homes à la vérité, „& les convaincre de leurs erreurs. Ainsi „nous enjoignons très expressément, aux „Zélateurs de la vraie Religion, de n'in- „jurier, de ne molester & de n'affronter „en aucune façon le Peuple Galiléen”.

Le caractère de ce Prince étoit doux & humain ; & il étoit très éloigné d'autoriser les horreurs de la persécution. C'est une justice qu'on ne sauroit lui refuser. Un tel exemple, & des principes si raisonnables dans un Prince Païen, condamnent tous ceux qui conservent des sentimens persécuteurs, dans une Religion pure & fondée sur la Vérité & la Charité.

L'Ouvrage que nous annonçons, dans l'arrangement que le Traducteur lui a donné, devient un Monument très curieux. L'on y découvre le tour d'esprit singulier de l'Empereur JULIEN, la suite des faux raisonnemens, par lesquels il avoit été séduit & qui lui firent abandonner le Christianisme qu'il avoit professé dans sa jeunesse. On y voit l'état de la Controverse entre les Chrétiens & les Païens de son Siècle, & les Argumens des Philosophes en faveur du Polithéisme. JULIEN avoit sucé ses principes dans la nouvelle Ecole Platonicienne. Son esprit imbû de cette Philosophie en avoit reçu une impression ineffaçable, & il est probable qu'il n'avoit jamais adhéré sincèrement à la Religion Chrétienne. Le dessein de son Livre c'est de battre le Christianisme en brèche, par le parallèle qu'il en fait avec la Religion Païenne, ou avec la Doctrine des Philo-

sophes, & en cherchant à montrer le peu de rapport qu'il avoit avec le Judaïsme, sur lequel on prétendoit le fonder.

Avant que d'entrer en matière, l'Empereur Julien écarte avec finesse toutes les Fables grossières du Paganisme, qui portent leur réfutation avec elles, & il les traite lui même d'absurdités. Il présente sa Religion sous un point de vue philosophique ; il soutient que PLATON donne de la Nature Divine une idée plus parfaite que MOÏSE, & il trouve la Cosmogonie du Philosophe Grec préférable à celle du Législateur Juif. Une telle idée auroit dû être réfutée avec force par le Marquis d'ARGENS. Il est aisé de démontrer l'infinie supériorité de la Théologie de MOÏSE sur celle de Philosophes Païens.

JULIEN s'éforce ensuite de prouver que les Philosophes, les Législateurs & les Grands-Homes du Paganisme surpassent ceux des Juifs & des Chrétiens. La prospérité & l'état florissant des Empires où les Dieux étoient respectés, lui fait conclure que la Divinité se plaît au Culte de la Religion Païenne, & qu'elle le récompense de ses bienfaits. Pour établir la pluralité des Dieux, qu'il regarde cependant tous come subordonnés à l'Esprit universel, il se fonde sur la différence des Loix,

des Mœurs & des Caractères des différentes Nations , & il défie de résoudre ce Problème , que par le Polithéisme. Il demande aux Chrétiens de quel droit ils ont abandonné les Sacrificés , la Circoncision & les autres Cérémonies que J. C. lui-même a pratiquées ? Il leur reproche de s'être éloignés de l'origine de leur Religion , en inventant de nouveaux Dogmes & de nouvelles Pratiques , que l'Evangile n'enseigne point , & de se persécuter réciproquement au sujet de ces nouveautés.

Les Philosophes de la Secte Eclectique, principalement ceux qui s'adonoient à la Théurgie , révéroient J. C. come un Homme extraordinaire , & croyoient qu'il avoit participé aux Mistères de leur Secte. Aussi JULIEN , initié dans ces mistères , garde-t-il plus de ménagement pour le Sauveur , que pour ses Apôtres , qu'il déchire avec autant d'audace que d'injustice. Ce qu'il y'a de bien remarquable , c'est que cet ennemi déclaré du Christianisme n'a jamais osé ataqner les Miracles de J. C. come des prétendus Philosophes de nos jours , qui se disent Chrétiens , ont eu la témérité & l'impiété de le faire.

Au reste M. le Marquis d'ARGENS a réfuté , avec beaucoup de solidité , les principales railons que l'Epereur JULIEN allègue contre le Christianisme. S'il en a

428 JOURNAL HEVÉTIQUE

négligé quelques-unes, c'est qu'elles se refutent d'elles-mêmes, par leur foiblesse, & que d'ailleurs le Paganisme & le Polythéisme sont tombés en ruine depuis plus de XIV. Siècles.

ŒUVRES du célèbre RACINE.

ON propose par Souscription une magnifique édition des ŒUVRES du célèbre JEAN RACINE, en six Volumes, du même format que l'Édition des ŒUVRES de CORNEILLE, données par M. de VOLTAIRE. Cet Ouvrage sera enrichi de Remarques historiques & critiques sur le langage & sur le goût : Il y aura aussi une traduction des morceaux que cet illustre Auteur a imités ou empruntés des Grecs. L'Édition sera ornée des Portraits de RACINE & de CORNEILLE, & de douze Estampes en taille douce, dessinées par M. GRAVELOT, & gravées par les meilleurs Artistes. Le prix est L. 30. argent de France, payables la moitié en souscrivant, & l'autre moitié en recevant les Exemplaires, que l'on espère pouvoir donner à la fin de l'année. Les Souscriptions seront ouvertes jusques au 1. Juillet prochain chez PANCKOUKE, Libraire à Paris,

à côté de la Comédie Française. On n'imprimera que 2500. Exemplaires de cet Ouvrage, & on placera les noms des Souscripteurs à la tête du premier Volume.

ŒUVRES diverses de M. MARIVAUX, de l'Académie Française. A Paris chez DUCHESNE, Rue St. Jacques 1765. 15. vol. in 12.

LA nouvelle Edition des Ouvrages réunis de M. de MARIVAUX paroît actuellement. Il y a quatre Volumes d'Œuvres diverses, qui contiennent, La Vie de l'Auteur, Dom Quichotte moderne, L'Iliade en vers burlesques, l'Education d'un Prince, la Voiture embourbée, & quelques autres Pièces posthumes. Le Spectateur François forme deux Volumes; les Pièces de Théâtre cinq; & la Vie de Mariane quatre. Cette Edition, faite avec beaucoup de soin, est ornée à la tête du Portrait de l'Auteur.





L'ORACLE.

ANECDOTE GREQUE.

DORUS Roi de LIDIE , gouvernoit d'immenses Etats. Son Peuple l'adoroit ; rien ne manquoit au bonheur de ce Monarque & à celui de ses Sujets , qu'un Héritier du Trône , qui , élevé par un tel Père , pût un jour soutenir la gloire de son Empire , & faire espérer à son Peuple un avenir aussi heureux que le présent.

C'étoit le Vœu que le Monarque faisoit continuellement , & auquel le Ciel sembloit s'être refusé depuis long-tems. Il fût enfin exaucé. La Reine devint enceinte. On atendoit avec impatience ses couches ; elle mit au monde un Fils , & la joie fût universelle. On prodigua au Peuple tous les plaisirs qui pouvoient le flater , & dans les spectacles qui l'amusoient , on remarqua la satisfaction la plus vive de cette heureuse naissance. Ces divertissemens furent suivis d'une cérémonie plus auguste. On porta le Prince au Temple , pour con-

fulter les Dieux sur un Héritier si cher à la Nation. Un Peuple inombrable se rendit aux Portiques. DORUS , suivi d'une pompeuse Cour , étant arrivé à la porte du Sanctuaire , prit son Fils des mains de sa Nourice , & le remit au Grand-Prêtre. Le jeune Prince fût placé sur l'Autel ; cent Taureaux tombèrent sous le couteau des Sacrificateurs , & mille cris de joie poussés jusqu'aux Cieux , demandèrent pour lui le destin le plus propice. Le Grand-Prêtre , monté sur les marches de l'Autel , d'une voix forte & inspirée par les Dieux, prononça alors cet Oracle :

*Le Ciel t'aime , DORUS : Cet Enfant précieux
Est un gage certain de la bonté des Dieux.*

*Mais sort cruel ! . . . Que vois - je ? Un des
tiens. . . le barbare ! . . .*

Qui retiendra le coup que sa main lui prépare ?

Dieux puissans ! s'écria DORUS , détournez ce fatal augure ! . . . Ah , cher Enfant ! . . . Il n'en pût dire d'avantage , & en s'appuyant sur ses Officiers , il rentra tristement à son Palais.

Tous les plaisirs cessèrent ; personne n'osoit communiquer sa pensée. Ces mots Un des tiens , épouvantoient les Grands ; ils n'osoient s'envifager l'un l'autre ; tous

craignoient de rencontrer les yeux d'un Traître.

DORUS, revenu de sa première douleur, songea à prévenir le coup terrible, qui menaçoit le jeune Prince. Il passa chez la Reine, qu'il trouva dans un état à faire craindre pour ses jours. L'Oracle terrible, qui menaçoit son Fils, avoit produit cet effet. Ah ! Cher Epoux ! s'écria-t-elle, d'une voix foible & languissante ; le Ciel, en menaçant les jours du Fils, vient d'abrèger ceux de la Mère... Madame, lui dit DORUS en soupirant, peut-être peut-on le sauver : Cet Enfant est moins à nous qu'à l'Etat ; éloignons-le des Inhumains qui le menacent : Ma Cour, sans doute, les recèle ; qu'il soit à l'abri de leurs coups, au moins pendant quelques années ; le terns & la bonté des Dieux nous inspireront peut-être dans la suite les moyens de le conserver à mon Peuple. L'état où se trouvoit la Reine, l'empêcha de répondre ; elle tomba dans un épuisement qui présageoit sa mort ; & les Médecins obligèrent le Roi de se retirer.

Ce Prince aimoit tendrement son Epouse ; il alloit la perdre ; cette idée déchiroit son cœur. Un soin important vint le distraire. Il ne vit plus, que le jeune Prince expirant, & ses Sujets lui demandant

compte de ses jours. Il fait appeler ORXUS, son Ministre favori, qui avoit partagé ses travaux militaires & aquis l'estime & la confiance de son Maître, par sa valeur & par une experience consommée dans les Affaires de l'Etat. Ambitieux, il s'étoit élevé par degrés ; la Fortune avoit toujours favorisé ses projets ; mais il se servoit souvent de moyens violens, pour parvenir à ses fins. Viens, cher Ami de ton Maître, lui dit le Roi en le voyant ; viens m'éclairer sur le parti que je dois prendre. Tu conois l'Oracle affreux qui menace mon Fils : Je voudrois, s'il se peut, le soustraire aux coups de l'Enemi qui m'épouvante. Dis-moi, quel lieu seroit le plus propre ? L'Antre le plus profond n'a rien qui m'épouvante, s'il peut y être en sûreté. Seigneur, répondit ORXUS, ce parti me paroît prudent : Il est, dans un Bois sacré & respecté par les tems, une Habitation, qui n'est connue que de moi seul ; ce fût jadis la Retraite d'un Sage : On peut y conduire, dès cette nuit, le jeune Prince, avec sa Nourrice & deux Femmes ; je me charge d'être son guide.

Au moment que le Roi approuvoit le dessein de son Ministre, le Palais rétentit de pleurs & de cris, qui anonçoient que

la Reine venoit d'expirer. DORUS, pénétré de cette perte, se reprocha de l'avoir abandonnée dans ses derniers momens. Ceux qui lui en rendirent compte, lui apprirent que cette Princesse, après avoir fait retirer tout le monde, excepté la Nourrice du Prince, avoit eu un entretien particulier avec le Grand - Prêtre, & qu'elle étoit expirée peu de momens après.

Cette fatale journée, qui coûtoit tant de larmes, étoit sur son déclin, quand ORXUS, à travers des sentiers inconnus à tout autre, conduisit le jeune Prince & un Enfant du même âge, avec la Nourrice & deux Femmes pour la servir, dans la Retraite, qui devoit recéler pour un tems l'Héritier du Trône.

Plusieurs années s'écoulèrent. DORUS alloit souvent, avec son Ministre, dans le Bois sacré. Là, débarassé des affaires & de la pompe ennuyeuse de son rang, il goûtoit le plaisir d'être Père, & se livroit aux mouvemens de tendresse que son Fils lui inspiroit, & dont les Grands sentent si peu les délices. Le Compagnon du jeune Prince avoit aussi part à ses caresses; ses belles qualités les lui méritoient. La plus tendre simpatie lioit ces deux aimables Enfans; on ne pouvoit les séparer

sans larmes ; aucun amusement ne les réjouissoit , s'ils ne les partageoient.

Le Prince touchoit à sa quinzième année. DORUS jugea qu'il étoit tems de le faire venir à la Cour. Le Peuple desiroit impatiemment de le voir. Le tems avoit effacé en partie les funestes impressions de l'Oracle qui menaçoit ses jours ; & dans une Cour paisible , il paroissoit qu'il n'avoit rien à craindre.

DORUS va chercher ce Fils chéri. Venez avec moi , mon Enfant , lui dit-il ; il est tems que vous vous montriez au Peuple sur lequel vous devez régner un jour ; venez , en obéissant à mes Loix , apprendre l'art de comander aux autres. Ah mon Père ! s'ecria le Prince , en embrassant ses genoux , je suis prêt à vous suivre ; vous ne m'abandonerez pas dans la nouvelle carrière où je vais entrer ; mais j'ose me flater , que vous ne me séparerez point de mon cher AGENOR. Non , mon Fils , que ton Ami te suive & soit à jamais digne de ton attachement ! Le jeune Prince monta avec AGENOR , dans un Char brillant ; l'on prit la route de la Capitale , où il fût reçu avec des acclamations & des transports de joie inexprimables.

Le Roi songea sérieusement à l'éduca

tion du Prince. Il choisit les Persones les plus éclairées de sa Cour, en tous genres, & il en forma celle de son Fils. Il le vit avec plaisir répondre à ses soins; AGENOR ne lui cédoit en rien; & l'émulation, qui les animoit l'un & l'autre, leur fit bien-tôt aquérir ce que leur première éducation n'avoit pas permis de leur doner. Le Roi voulut aussi, que le Prince travailla aux Affaires d'Etat avec son Premier Ministre. ORXUS, flaté de ce nouvel honneur, n'oublia rien pour lui rendre sa Maison agréable. Elle ne le devint que trop pour le repos du Prince.

Le Ministre avoit une Fille unique, nommée OSMIRE : Elle joignoit, aux graces de la figure, tous les agrémens de l'esprit. Née avec un cœur tendre elle ne pût résister long-tems aux charmes de l'amour. Le jeune Prince enchanté, cherchoit plutôt cette Belle, que le Ministre. AGENOR sensible aussi à ses attraits, cachoit soigneusement sa passion. La facilité que ces Amans avoient de s'entretenir, les occasions réitérées que l'ambitieux ORXUS faisoit naître, nourrissoient leur amour de tout ce qu'il a de plus séduisant.

Au sortir de chez la belle OSMIRE, le Prince transporté ne conoissoit d'autre plaisir, que celui d'en entretenir son Ami.

Qu'elle est belle! cher AGENOR, lui disoit-il. Conçois l'excès de mon bonheur, si j'en étois aimé! . . . Mais, Grands Dieux, si elle étoit insensible! . . . si son ame ne partage mes feux, je suis le plus malheureux des Mortels. Qu'en dis-tu, qu'en penses-tu, mon Ami? Crois-tu qu'OSMIRE soit sensible à mon ardeur? Ah parle, ne me cache rien. Puis je risquer de la demander à son Père, ou d'en parler au mien? Ne fera-ce pas offenser l'objet de ma tendresse? . . . Ah, cher Prince! répondit AGENOR, désespéré de voir l'excès de son amour; vous aimez trop OSMIRE, pour qu'elle puisse être insensible. Eh bien, courons, volons, mon cher Ami, viens être le témoin de mon aveu; viens l'appuyer toi-même, & que je doive à l'amitié une partie de mon bonheur. Le Prince étoit dans cette douce yvresse de l'amour. AGENOR se trouvoit dans un état qu'il dé mêloit à peine: Il adoroit OSMIRE, il faisoit qu'il y renonçât, & il croyoit y renoncer avec plaisir en faveur de son Ami. Le Prince avoit sur lui les avantages de son rang, qui lui ôtoient toute espérance; il se flatoit pourtant d'avoir entrevu, dans les yeux d'OSMIRE, qu'elle avoit découvert l'état de son cœur, &

qu'ils sembloient lui dire , " Que n'êtes vous le Prince ; que nous serions heureux !

Les deux Amans se rendent ensemble auprès de l'Objet qu'ils chériffoient si ardemment. Belle OSMIRE , lui dit le Prince en l'abordant , je ne fais si mes soins , si mes regards vous ont fait pressentir ce que mon cœur ne peut vous cacher plus long-tems ; le premier instant que je vous vis fût celui qui vous l'attacha pour jamais. Oui , Madame , dès lors j'ai connu l'amour : Vous me voyez à vos genoux ; mon sort est en vos mains ; cet instant va me rendre le plus heureux ou le plus malheureux des Homes. Levez-vous , Prince , reprit vivement OSMIRE , votre aveu a de quoi m'étonner , & je ne dois pas en entendre davantage ; elle voulut alors se retirer. Vous voulez donc ma mort , adorable OSMIRE , s'écria le Prince , en la retenant ! Je ne puis vivre plus long-tems , si vous m'ôtez jusqu'à l'espérance. Seigneur, songez que votre rang, que votre naissance... Ah ! Madame , ces obstacles ne sont rien , si je puis me flater d'être aimé : J'atens tout des bontés de mon Père , & le Trône est à vous : Daignez l'accepter. Avancez , cher Ami , joins tes instances aux miennes. Madame il conoit mes sentimens ; c'est un autre

moi même ; il fait combien je suis incapable de vous tromper. A ces mots OSMIRE baissa les yeux & rougit. AGENOR , embarrassé , lui dit : Madame , les sentimens du Prince sont aussi purs que vôtre ame : Confident de son amour , je conois ses desfeins ; vos vertus méritent toute la gloire qui vous attend. Il s'unit , interrompit OSMIRE ; je ne suis point le prix de la grandeur , & je ne conois d'autres loix que celles de mon devoir. Elle se retira , en finissant ces mots , & laissa le Prince dans le plus grand acablement.

Quelques flateuses que fussent , pour AGENOR , les dispositions du cœur d'OSMIRE , il ne vit , dans ce moment , que la douleur de son Ami ; son état le touchoit trop , pour que tout autre sentiment pût entrer dans son cœur. Cher Prince , lui dit-il , je ne vois rien , dans la réponse d'OSMIRE , qui doive tant vous alarmer ; son devoir probablement a triomphé de son penchant. Considérez qu'étant née pour être vôtre Sujette , elle risqueroit trop de répondre à vôtre tendresse ; elle sent la distance qui vous sépare , & le danger d'un aveu , qui pourroit faire sa honte. Obtenez la d'abord du Roi ; il vous aime assez pour vous sacrifier une Alliance , qui pourroit étendre ses Etats ; une

fois sûr de son aveu , vous verrez OSMIRE , moins tûnide ou moins fiere , répondre a une flarne autorisée , que peut être son cœur partage déjà. Tu me flates , mon Ami ; mais je me livre à cet espoir ; Je vais trouver le Roi , lui déclarer tout ce que je sens pour OSMIRE ; sa beauté , ses vertus , les services de son Père , ma situation le toucheront sans doute , & j'a-tens tout de sa bonté.

Malgré les grands projets de DORUS pour une Alliance considérable , il ne pût résister aux larmes de son Fils : Trop sage pour sacrifier ce jeune Prince à une ambition , qui , en le rendant plus puissant ne pouvoit le rendre heureux , il lui accorda OSMIRE. Son cœur bien faisant trouvoit un doux plaisir à satisfaire un Fils qu'il aimoit tendrement , & à reconnoître les services que son Ministre avoit rendu & rendoit à l'Etat.

ORXUS aprit cette nouvelle du Prince même. Sa politique l'empêcha de lui faire connoître d'abord combien elle lui étoit agréable. Prince , lui dit-il , le Roi met le comble à ses bienfaits , par une faveur d'un si haut prix ; mais je crains que l'amour , qui vous engage à une Alliance que vous preferez à celle de cent Rois , ne soit pas assez durable , pour ne pas être dans le cas de regretter un jour les grands

avantages que vous sacrifiez à ma Fille.. Arrêtez, ORXUS, interrompit le Prince; je ne saurois condaner vôtre zèle, j'y reconois le fidèle Ministre prêt à sacrifier ses avantoges à la gloire de son Souverain; mais je ne vois plus en vous qu'un second Père, & je vous prie d'agir en conséquence. Seigneur, reprit ORXUS, je ne fais qu'obéir; ma Fille instruite de l'honneur qui l'attend, y répondra sans doute avec l'empressement que mérite l'amour de son Prince: Je vais l'en prévenir, daignez, dans quelques instans, passer dans son Appartement, vous my trouverez avec elle.

ORXUS, persuadé que sa Fille partageroit avec transport la joie dont il étoit enivré, lui anonce le triomphe de ses charmes; mais il voit avec étonnement combien elle y est peu sensible. Que vois-je? lui dit-il, vous pleurez! L'honneur, que nous recevons l'un & l'autre, est-il pour vous un motif de douleur? Expliquez vous; rassurez un Père, qui vous aime & qui s'offense de vos pleurs. Ah! mon Père, gardez-vous de croire, que vôtre Fille soit indigne de vôtre tendresse; vôtre volonté fera toujours ma loi. Je sens tout l'éclat d'une Alliance à laquelle tout me défendoit de prétendre; mais la grandeur a pour moi peu de charmes: Un Amant, quel

qu'il soit, s'il a d'autres droits que ceux que l'amour donne, devient bien-tôt un Tiran odieux.

Lo Prince impatient entre dans le moment. L'air embarrassé du Père, les pleurs de la Fille, dont il n'entrevoit que trop la cause, lui laissent à peine la faculté de s'écrier : Ah, Madame ! Je ne le vois que trop, vous dédaignez ma flame ; je suis le plus infortuné des Homes, & la mort seule. . . Arrêtez, Prince, s'écria ORXUS : Où vous emporte un aveugle désespoir. Il n'est pas fait pour vous. Ma Fille, toute ingrate qu'elle est, conoitra son devoir. Je vous ai donné ma parole ; je la tiendrai. Non, ORXUS, reprit le Prince, vous n'userez point de votre pouvoir ; je serois un Monstre aux yeux d'OSMIRE ; je perdrois jusqu'à ma vertu : Non, le tems & mes soins la convaincront peut être mieux de mon amour. Soyez tranquile, belle OSMIRE, votre Père n'abusera point de ses droits, & s'il prétendoit vous contraindre, j'oposerois tout mon pouvoir au sien. En finissant ces mots, le Prince se retira. Il venoit de donner des preuves à OSMIRE d'un amour généreux ; & il ne sentit pas, dans ce moment, tout ce que son refus avoit de cruel ; mais bientôt ce que cette idée avoit pour lui de consolant s'évanouit ; il ne la vit plus qu'insensible à ses feux & au Trône même.

L'ambitieux ORXUS ne pût retenir sa colère : Il acaba sa Fille de reproches. Sans qu'il pénétrât le vrai motif de ses refus, il crût qu'une inclination secrète pouvoit seule balancer dans son ame un Himen aussi glorieux. Il chercha à éclaircir ses soupçons, & il aprit d'une des Femmes d'OSMIRE, que sa Fille aimoit AGENOR. Dès lors il résolut sa perte.

Le Prince tomba dans une mélancolie, qui lui faisoit éviter tout ce qui pouvoit l'en distraire. Il ne paroissoit à la Cour, que lorsque le devoir l'y apelloit. AGENOR étoit sa seule compagnie, & la Chasse, le seul plaisir qu'il pût goûter. Un jour, qu'il se promenoit tristement avec son Ami & écarté de sa suite, quatre Inconnus tombent sur eux, les armes à la main, & l'un des quatre s'écrie, AGENOR, c'est toi que nous ferons, féconde nos efforts.... La défense fût aussi prompte que l'attaque. AGENOR ne voit & ne conoit que le danger de son Ami, il le couvre de son corps, fait des prodiges de valeur, met les Assassins en fuite, sauve le Prince, & le ramène au Palais. Ah, cher Ami ! lui dit alors le Prince, tu as des ennemis sectets & redoutables, cet événement le prouve, & je crains plus pour tes jours, que pour les miens !

444 JOURNAL HELVETIQUE

A peine ces mots étoient-ils achevés , qu'on vint arrêter AGENOR. Le Prince s'y opposa vainemens. Seigneur , lui dit le Capitaine des Gardes , c'est le Roi , c'est votre Père qui l'ordone. Si AGENOR est innocent , sa résistance le rendroit coupable. Le Prince , en gémissant embrassa son Ami , & courut chez le Roi. Viens , mon Fils , s'écria DORUS , en le voyant ; les Dieux te rendent à ton Père ; l'Oracle est accompli . & le Traître , qui vouloit t'assassiner , péra. Oui , mon Fils ! le Destin menaça tes jours , dès ta naissance : Les Dieux consultés répondirent , par leurs Interprètes , qu'un Monstre nourri dans mon sein pourroit en abrèger le cours. Leur colère est apaisée , & je cesse de trembler pour toi. Aveugle & vaine prévoiance ! Je t'ai long-tems caché dans le fonds des Déserts , pour te livrer aux coups d'un malheureux que je faisois élever avec toi. Oublions pour jamais les dangers que tu as courus , & que le Coupable périsse. Ah , mon Père , s'écria le Prince , ah Seigneur ! On vous trompe. Des ennemis d'AGENOR cherchent sa perte. Quoi ! Lui en voudroit-il à mes jours ? Lui , qui vient de les défendre au péril des siens ? Non , Seigneur , non , je conois mon ami. Son mérite , ses vertus ont blessé quelque Monf-

tré, peu capable d'en conoitre le prix- & de les estimer. Je me rens garant de son innocence,

Tandis que ce généreux Prince défendoit ainsi son Ami, le bruit du crime d'AGENOR s'étoit répandu dans la Ville. Le Peuple atroupé en demendoit justice, & pour calmer ses transports, le Roi fit annoncer que le Coupable seroit puni dans peu, suivant la rigueur des Loix.

OSMIRE. retirée dans les Apartemens les plus secrets du Palais de son Père. fût la dernière à aprendre une nouvelle qui l'intéressoit si fort. On craignit d'abord pour sa vie. Mais bien-tôt rapellant ses esprits, elle présuma bien de quelle main partoit le coup, qui menaçoit l'objet de sa tendresse; son trouble fût si excessif que se figurant AGENOR sur l'Echafaut, elle s'écrioit: Il va périr, & c'est moi qui lui done la mort, par le fol amour que j'ai fait paroître! Non, cher Amant! Tombe sur moi la colère des Dieux, tu ne seras pas immolé à une ambition barbare! Mille images affreuses achèvent de la troubler; elle oublie ce qu'elle doit à son sexe, à la bienséance, à son rang. Ce n'est plus la sage & vertueuse OSMIRE; c'est une Lionne en fureur: Elle court à la Prison; elle se sert du nom de son Père, pour

pénétrer au fond du Cachot , où gémissoit le trop malheureux AGENOR. Reconois moi , cher Amant , lui dit-elle , dans ce moment terrible , je te dois cet aveu ; ton malheur t'en rend digne , & je viens expier le crime de mon Père. Son ambition prétend te livrer à la mort , pour me faire monter sur un Trône , que je déteste : C'est lui seul qui a pû séduire , qui a fait parler les Assassins , que ton bras a mis en fuite. Son sort est en tes mains ; j'ai fait ce que j'ai dû ; ... mais souviens toi cependant que ce cruel est mon Père. Ah ! Madame , tout cruel qu'il est , je veux , je dois le respecter. Un tel secret découvert au Roi nous perdrait l'un & l'autre ; la honte en rejailliroit sur vous ; je veux l'emporter au tombeau. Que ne se contentoit-il d'assurer ses projets par ma mort , sans la rendre honteuse par les Loix ? Ah ! belle OSMIRE , oubliez un amour né sous de trop noirs auspices ; vivez pour être heureuse , & réglez avec un Prince aimable , si digne d'être votre Epoux.

Pendant que cette Scène touchante se passoit dans la Prison , le Conseil du Roi avoit condamné , d'une voix unanime , le prétendu Coupable , à périr sur un Echafaut , par la main du Grand-Prêtre , come une victime sacrifiée au salut de l'Etat. On prétendoit avoir des preuves que les Assassins a-

voient être gagnés par AGENOR. L'Oracle, qui sembloit avoir prédit un attentat de cette espèce, ne laissoit plus de doutes sur la réalité de ce complot. Les représentations, les bones raisons du Prince, furent inutiles; à peine pût-il obtenir, que l'exécution de l'Arrêt fût renvoyée au lendemain.

Au sortir du Conseil, ce tendre Ami désespéré, remplit le Palais de ses cris, s'en prend à la Nature entière, s'ofense de la gaieté qu'il voit sur tous les visages. Barbares, s'écrie-t-il, quelle joie cruelle vous transporte! Si je vis encore, à qui dois-je cette vie? A mon Ami, à mon Libérateur; & vous le traitez come un Affassin! Ah! s'il faut qu'il périsse, c'est vous qui ferez mes Boureaux; les coups que vous lui porterez iront jusqu'à mon cœur.

Son désespoir le fait courir à la Prison; il arrive au Cachot, dans le moment qu'AGENOR consoloit OSMIRE, & la prioit de sortir d'un lieu où il étoit indécent qu'elle restât plus longtems. Le Prince veut se jeter dans les bras de son Ami; mais il aperçoit OSMIRE. Quelle surprise! Un froid mortel circule dans ses veines; sa langue se glace; ses yeux égarés distinguent à peine les fatals objets de son trouble; leur silence achève de l'acabler. En-

fin, d'une voix, dont la douleur resserroit les organes, il s'écrie : AGENOR ! OSMIRE ! Dieux puissans ! Quels soupçons affreux ! Madame, quel intérêt pressant vous amène dans ce séjour d'horreur ! Qu'y cherchez-vous ? Ciel ! Me trahiriez-vous tous deux ? Et quand je viens sauver mon Ami, ou périr avec lui, ne rencontrais-je ici que des perfides ? Arrête, Prince, s'écrie AGENOR, laisse périr un Malheureux sans l'ofenser. J'allois à la mort sans regret. Je sens maintenant qu'elle est affreuse ; je meurs coupable à tes yeux. Oui, j'aime OSMIRE ; voila mon crime. Mais dans quelques instans, tu n'auras plus à redouter un Rixal odieux, & que peut-être en ce moment tu crois ton Assassin. Un jour viendra pourtant où tu plaindras le trop malheureux AGENOR. Tu conoistras la fureur de mes Enemis ; mais mon destin cruel veut, que je laisse au tems le soin de manifester mon innocence.

DORUS, instruit de la démarche du Prince & de celle d'OSMIRE, donne ordre de les faire sortir de la Prison. L'Officier, qui en est chargé, arrive au moment où le Prince faisoit des excuses à AGENOR de ses soupçons injurieux. L'affreuse situation de son Ami avoit fait évanouir par degrés tous les motifs de jalousie que la présence
d'Os-

D'OSMIRE lui avoit inspirés. Il l'embrassoit & le baignoit de ses larmes ; il demandoit à OSMIRE quels moyens il pourroit employer pour le sauver. Acablée par la crainte de voir périr son Amant, & par la honte d'avoir été surprise dans la Prison par le Prince, elle étoit hors d'état de répondre. L'Officier les presse d'obéir aux Ordes du Roi. AGENOR les en sollicite lui même : Allez, leur dit-il, seuls objets que mon cœur regrète, & gardez-vous de rien tenter qui puisse ofenser DORUS. Tel est le triste sort des Rois ; les meilleurs peuvent être trompés ! Mais que m'inporte ce que l'Univers pense de moi, si vous me croyez innocent ?

Déjà le jour, qui devoit éclairer le supplice d'AGENOR étoit parvenu au milieu de sa carrière ; déjà l'Autel, sur lequel la Victime devoit être sacrifiée, étoit élevé au milieu de la Place publique. Le Peuple, avide de ces tristes spectacles, la remplissoit & atendoit, avec impatience, le moment de voir paroître le Coupable. Des cris tumultueux anoncent qu'il arrive. Il paroît enfin, sur un Char lugubre, entouré des Minstres de la mort. Parvenu au pied de l'Echafaut, l'innocent & malheureux AGENOR y monte, d'un pas fer-

me, & d'un œil assuré. Un silence général succède tout à coup aux cris de la Populace; tous les yeux sont fixés sur le coupable. Peu après un grand bruit se fait entendre au loin, & parvient bien tôt au lieu de l'exécution. C'est une Troupe de Guerriers, qui, le casque en tête, la visière baissée, se font ouvrir passage les armes à la mains, & arrivent au pied de l'Echafaut, en criant: Arrêtez, Barbares, ou craignez notre fureur. A ces mots, leur Chef monte, écarte le Grand-Prêtre & ses Ministres, brise les liens d'AGENOR, & veut le forcer à le suivre.

DORUS instruit de cet attentat, donne ordre à sa garde de fondre sur les Rebelles. Le Combat fût bien-tôt décidé. Aux premiers coups, le Guerrier qui paroïsoit le chef des séditieux, tombe mort des blessures qu'il reçoit. Les autres, désespérés de sa perte, se laissent désarmer sans résistance, & s'écrient: Ah! Malheureux! Qu'avez vous fait? vous voyez étendu à vos piés le Fils de votre Roi! On se jette sur lui; on lui ôte son Casque, & on a la douleur de reconoitre éfectivement ce Prince si chéri. Des cris affreux anoncent au Peuple, que l'Héritier de la Courone est sans vie; on court en foule porter au Roi cette funeste nouvelle. Dieux! s'écrie-t-il,

vôtre colère est-elle satisfaite ? vous m'enlevez mon Fils , & c'est ma main que vous choisissez pour lui percer le flanc !

Ce Monarque désolé court en frémissant & arrive à la Place publique , suivi de toute sa Cour , plongée dans le deuil. ORXUS, le coupable ORXUS, marchoit à ses côtés. La présence du Roi change les cris en pleurs & en gémissemens. Il voit son Fils étendu & sans vie. Ah ! malheureux ! s'écrie-t-il, en se jettant sur ce Corps sanglant : Qu'elle aveugle fureur t'a fait courir à la mort ? Trop fatale amitié ! Tu prétendois sauver ton Assassin , & c'est toi même qui péris !

Le Grand Prêtre perce alors la foule ; il parvient près du Roi , qui tenoit toujours son Fils embrassé , & sembloit vouloir le suivre au tombeau. Tous les yeux sont fixés sur lui. Il fait signe qu'on lui prête silence , & s'adressant à DORUS , il s'exprime ainsi : Grand Roi ! sèche tes pleurs ; ton Fils respire encore. Celui que ton cœur regrette & que tu tiens colé sur ton sein , est un Etranger , que les Dieux ont bien voulu prendre pour Victime. Alors le Pontife lui donne un Billet & lui dit : Tiens ; reconois ces augustes caractères. Le Roi interdit ouvre le Billet , reconoit

la main de la Reine, & s'écrie : Ah ! Chère Epouse ! Vas-tu doner une nouvelle vie à ton Fils ? Il lit ensuite ces mots : *Cher Epoux ! Je n'emporte au tombeau, que la crainte du péril, qui menace mon Fils. Soit sagesse, soit imprudence, j'ai engagé sa Nourrice à élever deux Enfans; celui qui le sera avec le Prince, est un Infortuné, dont les Parens sont inconnus. Elle est chargée de faire passer celui-ci pour le Prince, tandis qu'elle élèvera votre Fils come son propre Enfant sous le nom d'AGENOR.* J'ai remis ce Billet au Grand-Prêtre, avec ordre de ne découvrir cet important secret, que lors qu'il le trouveroit convenable. Seigneur, reprit le Grand-Prêtre, j'ai crû devoir garder ce secret jusqu'à cet instant. Chargé de cet odieux Sacrifice, jugez si ma main eût frappé la Victime. Je conoissois l'innocence de ton Fils; mais come les Dieux ne peuvent se tromper, j'ai crû devoir attendre qu'ils se déclarassent eux mêmes. Ils exigeoient une Victime; l'Amitié la leur a oferte & ton Fils t'est rendu pour jamais.

AGENOR se précipite alors aux pieds de DORUS, & lui dit : Ah ! Mon Père ! Si m'est permis de vous appeler d'un nom si doux; daignez entendre un Fils, qui ne seroit pas digne de ce titre, si vous pouviez encore le soupçonner coupable. Ecou-

tez-moi, Grand Roi, conoissez la vérité ; il est tems qu'elle éclate ; je la dois à vous, Seigneur, à vôte Peuple, aux Mânes de mon Ami ; à moi même. Prêt à subir une mort infame, je mourois inocent, j'étois la Victime des Enemis, qui vouloient perdre AGE'NOR...

Oui, Grand Roi, interrompt le Grand-Prêtre, animé de l'Esprit des Dieux ; AGE'NOR étoit la Victime d'un Ministre perfide, qui le sacrifioit à son ambition barbare. Se tournant vers ORXUS, il lui dit, d'une voix tonante : Tu mérites l'indignation de ton Maître & de toute la Terre : Les Dieux ne laisseront pas ton crime impuni ; ta confusion, tes remors comencent ton châtiement. Le crime d'AGENOR étoit d'aimer & d'être aimé de ta Fille ; elle le préféroit à celui que l'on regardoit pour le Prince, qui de l'aveu du Roi lui présentoit sa main & le Trône. Tu voulus enlever cet obstacle à ton ambition démesurée ; tu résolus la perte d'AGE'NOR ; tu corrompis des Malheureux ; tu apostas des Assassins dont tu voulois faire croire qu'il étoit le Chef ; tu voulois même que le bras du Roi servit ta barbarie, en frappant l'Inocent. Ces afreuses vérités te sont conues ; les Dieux viennent de les dévoiler ; ils en ont

arrêté les funestes suites, & ils ont conservé miraculeusement un Prince, qui fera le bonheur de ses sujets.

Tous les yeux étoient fixés sur le Ministre, que ces justes reproches remplissoient de honte & de remors. Après un morne silence, il tire tout à coup son poignard, & se le plonge dans le cœur, en disant au Roi: *Ma-Fille est innocente, & moi je mérite la mort.* Le Peuple vouloit se jeter sur son Corps; mais il en fût empêché, par les ordres du Roi, qui, en détestant son crime, se rapelloit ses bones qualités & ses services.

La joie de trouver dans AGENOR un Prince si vertueux, si digne de la tendresse du Roi son Père & de la vénération des Peuples, succéda bien tôt à l'horreur que ces scènes tragiques avoient excitée. Le Prince fit enfermer le Corps de son Ami dans un superbe Tombeau & élever un Mausolée, sur la place même où il avoit perdu la vie, en voulant sauver la sienne. Il employa tous les moyens imaginables pour consoler *Osmire*. Dès que la décence pût le permettre, elle combla ses vœux par un Himen, qui fit long-tems leur bonheur mutuel & la félicité de leurs sujets.



V E R S

*Sur l'Élection de l'Illustre Comte STANISLAS
PONIATOWSKI au Trone de Pologne,
faits quelque tems avant l'Élection (*)*

IL est beau d'être Roi ; il est plus doux encore
De mériter un rang si grand , si glorieux :
Trop heureux le mortel que sa Vertu décore
Plus que son Opulence ou bien que ses Aïeux &

Un Peuple belliqueux vient de perdre son Maître ;
Libre , les Vœux de tous pourront-ils s'accomplir ?
Il ne cherche qu'un Roi qui soit digne de l'être ;
Un mérite éclatant poura seul les remplir.

Quels Rivaux ! Que de Nom^s célèbres dans
l'Histoire !

Que de Héros , déjà fameux par leurs Exploits ,
D'Augustes Citoyens déjà couverts de gloire ,
Et dont la Dignité touche à celle des Rois !

Entre de tels sujets quelle exacte balance

* L'Auteur fait parler les Polonois & exprime
ses propres sentimens avec ceux de la Nation.

456 JOURNAL HELVETIQUE
Péfèra les motifs d'un-choix fi périlleux ?
Est-ce la Majesté ? Sera-ce la Puissance ?
Non ; c'est l'Art bienfaissant de rendre un Peuple
heureux.

Qu'entens je ! Tout à coup les plus brillans
préfages ,

O PONIATOWSKI vient te couroner !
De sublimes Vertus recueillent les suffrages ;
Que les Cœurs attendris brûlent de te doner.

Ils lifent leur bonheur dans ton regard augufte ,
Ce bonheur dont toujours ton grand Cœur fût
charmé ,

Bientôt tous nos Voifins te nommeront LE JUSTE
Et ton Titre chez nous fera LE BIEN-AIME'.

LAUSANE. S. D. C.

E P I T R E

*De M. Le Marquis de VILLETTE , à M.
de VOLTAIRE , fur la réhabilitation de
l'infortunée Famille CALAS*

Plongés dans une nuit profonde,
Les Mortels en proie aux erreurs ,
Ne préfentoient dans tout le monde , (*)
Que des Trompés & des Trompeurs.

[*] *Hiperbole poétique beaucoup trop forte.*

Victime de ses propres songes ,
 L'Homme adoroit sa passion ,
 Et depuis long-tems sa raison ,
 L'égaroit au sein des mensonges.
 Je vois déchirer le bandeau .
 Qui couvroit la Nature entière ;
 La Terre aperçoit un flambeau ,
 S'éveille & reconoit VOLTAIRE.
 Ta voix a toujours combatu
 Le Fanatisme impitoyable ,
 Seule (*) elle anonça la Vertu ,
 Et fit plus , la rendit aimable :
 Tu fis rougir les vils Mortels ,
 De tant de haines meurtrières ,
 Et désarmant leurs bras cruels ,
 Tu leur appris qu'ils étoient frères.
 Elevant des sons vigoureux ,
 En faveur de la Tolérance ,
 Tu brises l'Arrêt odieux , [**]

[*] Ici il y a infiniment plus que de l'hyperbole.

[**] M. de VOLTAIRE a beaucoup contribué à la révocation de cet Arrêt ; Mrs. les Avocats y ont travaillé avec zèle ; mais c'est au Roi , à son Conseil , aux Requêtes de son Hôtel , qu'est due la gloire immortelle d'avoir brisé ce Jugement odieux.

Qui vient d'acabler l'Innocence.
 Achève ! Que la Bienfaisance
 Soit toujours ta Divinité.
 Père du Goût , Dieu du Génie ,
 Bienfaiteur de l'Humanité,
 Instruis & charme ta Patrie ,
 Force l'Envie à t'admirer ;
 Soumets la Terre à l'harmonie ,
 C'est à toi seul à l'éclairer.

G E N E V E .



REPONSE

*De M. de VOLTAIRE, à M. le Marquis
 De VILLETTE :*

Vous savez penser come écrire ,
 Les Graces avec la Raïson ,
 Vous ont confié leur Empire ;
 L'infame Superstition ,
 Sous vos traits délicats expire.
 Ainsi l'immortel APOLLON
 Charme l'Olimpe par sa Lire ,
 Tandis que les flèches qu'il tire
 Ecrasent le Serpent PYTHON.
 Il est Dieu , quand par son courage ,
 Le Monstre afreux est terrassé ;

Il l'est, quand son brillant visage,
 Ralume le jour éclipsé :
 Mais entre les genoux d'Isse',
 Je le crois Dieu bien d'avantage.

Moins le HIBOU de FERNEY, Monsieur,
 mérite vos jolis Vers, plus il vous en
 doit de remerciemens. Il s'intéresse vive-
 ment à vous ; il conoît tout ce que vous
 valez.

Les erreurs & les passions
 De vos beaux ans font l'apanage,
 Sous cet amas d'illusions,
 Vous renfemez l'ame d'un Sage.

Je vous retiens pour un des soutiens
 de la Philosophie, ie vous en avertis :
 Vous ferez d'étrouppé de tout ; vous ferez
 un des nôtres.

Plein d'esprit, doux & sociable,
 Ce n'est pas assés, croyez moi ;
 C'est pour autrui, qu'on est aimable ;
 Mais il faut être heureux pour soi

Nous avons une Cellule nouvelle, &
 nous en bâtissons un autre. Vous savez
 combien vous êtes aimé dans notre Cou-
 vent.

A FERNEY, Le 15 Mars 1765



L'ÉCOLE DES FEMMES.

CHANSON MORALE.

Vous qui, malgré vos agrémens,
 Dans vos Maris ne trouvez plus d'Amans,
 Sans en rougir, venez entendre
 Le vrai secret de vous les rendre.

Roses & Lis peuvent charmer,
 Tendres regards tous les cœurs enflamer;
 Mais roses & lis se flétrissent :
 De-même amours & soins finissent.

Quand la lire, sur vos genoux,
 Forme des sons aussi brillans que deux,
 C'est que la main qui la caresse,
 Se prête à sa délicatesse.

Si la Guitare, sous vos doigts,
 Rend plus touchans vos yeux & votre voix ;
 C'est qu'un Cœur tendre, qui veut plaire
 Fait toujours bien ce qu'il veut faire.

Quand ce desir vous inspiroit,
 Belle ZIRPHE tout pour vous soupiroit ; }

Si cette ardeur est moins extrême,
C'est que ZIRPHE' n'est plus la même.

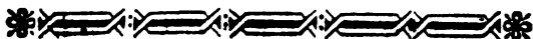
ISME'NE apelle son Serin ;
L'Oiseau s'élançe & plâne sur son fein,
Docile à la voix qui l'apelle,
L'Oiseau fait-il qu'ISME'NE est belle ?

Non : Les charmes de la douceur,
Du plus farouche aprivoisent le cœur.
Femme , qui falt en faire usage,
Est Reine au fein de l'esclavage.

Si vôtre cœur n'en est pas mieux,
Que la gaité brille au moins dans vos yeux.
L'Amour naît & croît sur les traces
Des sentimens unis aux graces.

C'est ainsi qu'à très peu de fraix,
Pour vos Epoux revivront vos atraits.
L'Himen ainsi verra fans peine,
L'Amour constant dorer sa chaine.





L O G O G R I P H E.

A MAD. DE F * * *

Aimable E'GLE', tout cède à ma beauté
 Tout ici bas lui rend les armes,
 Et mon éclat, sans vanité,
 A vos attraits ajoute bien des charmes.
 Ne me traitez pas d'indiscret,
 Si j'ose me vanter de vous avoir fû plaire,
 De nôtre intelligence on ne fait plus mistère ;
 Mais, E'GLE', convenez du fait,
 Vous même avez éventé le secret ;
 Pour le garder, il eût falu vous taire.

Deux piés, fix doigts, forment mon corps.
 Par le jeu combiné de mes divers ressorts,
 Je tens au débiteur une main secourable,
 Et du Créancier intraitable
 Je fais suspendre la rigueur ;
 Mais aux amans moins favorable,
 J'ai, d'un tête à tête agréable,
 Souvent altéré la douceur.
 Fruit des travaux du Laboureur,
 Je fais naitre chez lui la joie & l'abondance.
 De la Bête que fuit l'intrépide Chasseur

Je trahis les détours & done conoissance.
 Dans un Cercle par fois le bruit de ma naissance
 De mon Père confus fait rougir la pudeur.

Tantot je suis un titre de grandeur,
 Qu'en faveur du Roi seul exige la décence;
 Ici je suis un jeu; là je suis un péché;
 Tantot je suis Oiseau; tantot j'aide à les prendre;
 A tout ce que j'ai pû je me suis acroché
 Pour vous dépayser & pouvoir vous surprendre;
 Mais à ce but en vain je me suis ataché. . . .
 Par moi-même bientôt vous allez me comprendre.

E N V O I

Du mot que j'ai voilé je n'ai point le Pinceau
 Pour colorer à vos yeux mon homâge;
 Mais au moins, belle E'GLR', dans cet essai nou-
 veau,
 Du cœur reconoissez l'ouvrage.

ORGUE est le mot de l'Enigme du
 Mois de Mars; l'ESPERANCE & ROSE
 ceux des deux Logogriphes. Dans le pré-
 mier, on trouve *Perse, Persan, Ane,*
Carpe, Nérac, Arène, Ré, Père, Crâne,
Race, Ecran, Crépe. Si on ôte du second
 R. qui est à la tête, &, E, à la fin,
 restera *Os.*

T A B L E.

R EMARQUES critiques sur un Ouvrage moderne.	355
Observations sur la nouvelle Traduction en vers des Psaumes de David.	369
Arrêts & Pièces relatives à l'Histoire & au Procès de la Famille Calas.	381
Aux Editeurs à l'occasion de la Lettre sur l'Empirisme.	411
Lettre des Maire & Echevins de Calais à M. de Belloy.	414
Extrait des Régistres du Conseil de Calais.	415
Lettre de M. de Belloy à M. de Voltaire.	418

LIVRES NOUVEAUX.

Sermons prêchés devant Louis XV. par l'Abé Torné.	420
Pensées de l'Abé Prévôt.	421
Défense du Paganisme par l'Emp. Julien, traduite en François.	422
Oeuvres de Racine.	428
Oeuvres de Marivaux.	429
L'Oracle, Anecdote Grecque.	430
P O E S	
Vers sur l'Élection du Roi Stanislas.	455
Épître à M. de Voltaire sur la réhabilitation de la Famille Calas.	456
Réponse de M. de Voltaire.	458
L'École des Femmes, Chanson morale.	460
Logogriphe.	463

